



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CENTENAIRE DE L'ASSOCIATION du 20 AVRIL 2016 à TARADEAU (Var)

Membres Présents avec voix délibérative : M.AMIGONI, M. ANDRAU, M. ASTOIN, Mme ASTOIN, M.CALDANI, M.CONSTANS, Mme FROGER, Mme GALLI, M. GALLI, Mme LEPINE, Mme Chr MARTEL, Mme MORRONI, M. Henry ROIG.

Pouvoirs donnés aux membres présents :

Directeurs et responsables présents : M Manuel DUREAULT (directeur du S3AS et du SSEFS), Mme Nathalie PETRI (directrice du CMPPP et du SESSAD, Mme Valérie TESTAGROSSA (responsable du SAPAD), Mme Florence DJINGUEUZIAN (Commissaire aux comptes),

Partenaires présents : M. Maurice LETHURGEZ (Président délégué PEP 06), M. Patrice DANDREIS (Directeur PEP06).

Invités présents : M BELLELE Mutualité française du Var, M Claude MULET M.A.E.

Adhérents invités excusés : Mme ANDRAU, M.BASACCO, Mme BOTTEX, M.GOMEZ, Mme LIBENZI, M.MONTANIE, Madame MERLAN

Directeurs et responsables excusés : Mme PERENON (responsable du pôle ressources comptabilité finances du siège), M Laurent ESCOFFIER (directeur de Chantemerle),

POUVOIRS DONNÉS : Mme ANDRAU à M.ANDRAU, Mme BOTTEX à Mme MARTEL,

M.BASACCO à Mme ASTOIN, Mme GALLI à partir de 14h à M ROIG, M.GOMEZ à M.GALLI, Mme MERLAN à M.MERLAN, M.MONTANIE à M.CONSTANS.

Ordre du jour

1. Rapports : moral et d'activités.
 - a) Rapport moral du président.
 - b) Rapport d'activités (secrétaire général, présidents de commissions, directeurs de services).
2. Rapport financier.
3. Rapport du commissaire aux comptes.
4. Désignation du commissaire aux comptes et de son suppléant.
5. Election au Conseil d'administration.
6. Election à la commission de contrôle des comptes.
7. Cotisations 2016 (à partir du 1/01/17).
8. Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h45 en remerciant la commune de TARADEAU d'avoir mis à disposition la salle de l'ORMEAU pour la tenue de l'assemblée générale du centenaire des PEP 83

MES CHERS AMIS,

Quel honneur et quel plaisir d'ouvrir ensemble l'assemblée générale de notre centenaire.

Je sais que tous partagez cette ferveur et cette émotion d'être les héritiers d'aînés qui le 16 mars 1916 ont fait œuvre de cette solidarité à la française comme ils l'affirmaient. Pendant que les combats à Verdun faisaient rage et que périssaient nos soldats sous la mitraille et les obus, ils pensèrent à l'avenir que représente l'Ecole de la République et portèrent cet élan de solidarité à la hauteur de la tragédie que nous traversons afin que les orphelins puissent apprendre et devenir des hommes et que le sacrifice du père ne s'accompagne pas de l'oubli de son enfant.

Les PEP 83, c'est d'abord la solidarité qui depuis 1916 a été réelle et continue. En 1922, 1720 orphelins en bénéficiaient jusqu'à leur majorité, jusqu'à temps qu'ils puissent se diriger et se suffire.

Elle s'est manifestée encore lors de la rupture du barrage de Malpasset à Fréjus en décembre 1959 lorsque tous les écoliers de France ont contribué par leur générosité à aider les victimes de la catastrophe et permis de construire pour les enfants de Fréjus leur maison au lieu dit Chantemerle à Seyne-les-Alpes dans les Alpes de Haute-Provence que nous voulons conserver et développer.

Toujours active, elle a permis lors des inondations meurtrières de juin 2010 dans l'Est varois d'accompagner une jeune orpheline dans son éducation et sa formation.

Dernièrement, elle a pris un relief tout particulier lors de l'assemblée du centenaire de la Fédération à Chorges (Hautes Alpes) en 2015 où une résolution sur la solidarité a été adoptée par l'assemblée générale sur proposition des PEP 83.

Mais en dehors d'évènements qui marquent leur temps, elle a été le fil d'Ariane de notre action au quotidien. A combien de milliers d'enfants et de jeunes avons-nous permis d'être avec leurs camarades lors de sorties pédagogiques ou éducatives, de partir en vacances, de pouvoir déjeuner dans leur établissement scolaire, d'être aidés dans l'urgence ou bien parce que le sort s'abattait sur eux.

Nous avons toujours été présents, fidèles à nos convictions, prêts à nous battre pour mettre en œuvre les moyens de l'égalité avec ceux dont nous disposions.

Les membres actuels de la commission solidarité et le conseil d'administration perpétuent cette tradition de l'esprit des anciens. Rendre la dignité, permettre la participation à la vie citoyenne, donner à la laïcité tout son sens comme message de paix, voilà les valeurs que nous défendons avec âpreté devant les aléas socio-économiques que certains se plaisent à exploiter avec cynisme ou balayent d'un revers de la main avec indifférence.

La solidarité, c'est encore l'attention que nous portons aux personnes en situation de handicap, à celles touchées par la maladie.

C'est pour elles notamment que nous portons ce slogan de société inclusive, d'une société qui ne doit laisser personne seul, hagard, désœuvré ou oublié conséquence de cette guerre économique et de ces clivages sociaux qui distinguent en excluant sans tenir compte du respect dû à chacun.

Agir pour l'accès aux droits communs, à la culture, aux loisirs pour tous fait partie de notre projet de société, de transformation sociale, de notre idéal républicain.

Tout au long de ce siècle, l'activité de notre association s'est développée. Elle a été innovante dans les années 60 et 70 par la création des bibliothèques ouvertes aux écoliers de Draguignan, de Fréjus et de Brignoles afin de promouvoir une pédagogie active dans l'apprentissage de la lecture et propice à la culture par la fréquentation des livres.

Elle a été soucieuse de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap ou atteints dans leur santé par l'ouverture de services médico-sociaux et du Service d'Aide pédagogique à Domicile qui ont donné de l'ampleur à notre action et du rayonnement à nos valeurs.

J'ai promis à notre secrétaire général d'être le plus bref possible, j'en terminerai donc par les propos suivants.

Quelle belle vie associative tout au long de ces cent ans. Quel militantisme bénévole sans contrepartie que celle d'être en accord avec sa conscience et en harmonie avec ses valeurs, quelle énergie et quel engagement des professionnels et des cadres qui ont accompagné notre projet, de mes prédécesseurs qui se sont succédé tout au long de ce siècle, tout cela bouillonne et s'exhale lorsque l'on lit les registres qui rythment nos réunions institutionnelles.

Je sais que, et j'en suis fier, notre assemblée générale d'aujourd'hui en sera la vivante illustration. Elle montrera que la force d'un mouvement provient de l'ensemble de ses membres partageant les mêmes valeurs, la même culture, le même destin et que l'inclusion, la solidarité et la laïcité sont portées avec courage et détermination par le conseil d'administration.

Vraiment pour finir maintenant, j'adresse mes remerciements à vous tous présents et excusés, aux adhérents et administrateurs, aux collaborateurs qui mettent en œuvre notre projet, à toutes les institutions et notamment à l'éducation nationale qui nous soutiennent dans nos actions, et comme une promesse d'espoir et d'avenir pour notre prochain centenaire à la commune de Taradeau qui nous accueille dans d'aussi bonnes conditions, au directeur de son école publique qui en organisant des manifestations au profit du SAPAD nous rappelle que le cœur des hommes est une réalité et l'éducation son battement.

Je vous invite maintenant à apprécier notre action centenaire sous la forme d'une vidéo tournée par les étudiants du CADASE de TOULON que la disponibilité et la compétence ont permis de réaliser.

Introduction au Rapport d'activité
Par le secrétaire général Jean Pierre Andrau,

Cette année trois actions, parmi d'autres ont marqué nos activités dans le département :

- **Le 19 octobre 2015 la journée associative** longuement préparée par les administrateurs, les cadres associatifs et les élus du personnel a permis de réunir et de faire communiquer ensemble dans des groupes de parole les **administrateurs et les salariés**. La connaissance mutuelle en a été améliorée, l'esprit associatif a été développé, le repas de midi a été pris en charge par l'association, des tables rondes se sont tenues l'après-midi. L'enquête de ressenti immédiat a été très positive. Les personnels souhaitent cependant que les services puissent encore faire mieux connaître leurs activités auprès des administrateurs. La participation des personnels aux journées nationales du Palais Brongniart en décembre en a été une prolongation. Les personnels qui y ont participé ont acquis une meilleure connaissance de l'ensemble du réseau PEP.
- A Taradeau, le samedi 27 juin 2015, lors de la soirée «Sport et Solidarité », organisée dans la salle des fêtes mise gracieusement à notre disposition par la mairie, Gilles Vidal, Président de l'association "**Une passerelle pour mon école**", a remis à Valérie Testagrossa, responsable du **S.A.P.A.D un chèque de 2000€**. Ce don a accompagné des projets d'assistance à la scolarisation d'enfants malades, particulièrement pour un petit malade venu de Corse et hospitalisé sans scolarisation dans le Var. Par ailleurs **le 5 novembre 2015, le SAPAD**, avec sa coordinatrice Valérie Testagrossa et l'AD-PEP 83 ont réuni des élèves bénéficiaires du dispositif, leurs familles et les enseignants pour se connaître, témoigner des pratiques, échanger les avancées à l'occasion d'un goûter convivial, chacun faisait partie de cette chaîne de solidarité créée par les PEP. Même la maladie s'est invitée : certains jeunes qui n'ont pu venir témoigner, étant en traitement ou en attente d'une hospitalisation nous ont fait part de leur impression. Après les discours officiels (Président des PEP 83, IEN représentant le DASEN, coordinatrice du SAPAD), sont venus les témoignages. Les adolescents présents ont remercié le SAPAD avec une grande simplicité. Les parents ont dit la joie de leur enfant de voir intervenir une personne hors corps médical, sans blouse blanche. Ils ont salué la grande adaptabilité de ces enseignants volontaires, à l'écoute de l'enfant malade, disponibles et exigeants.
- **La création d'une antenne du CMPP de Draguignan à Brignoles** a enfin concrétisé nos projets. Accordé par l'ARS, cette antenne du CMPP facilitera l'accompagnement en milieu ordinaire, et renforcera le secteur de psychiatrie infanto juvénile, elle préviendra les orientations en service spécialisé, sa complémentarité avec les CMP et le développement de projets communs seront recherchés. Le terrain que nous possédons à Brignoles sera utilisé et recevra un pôle médico-social comprenant l'antenne **du CMPP, le CAMSP de l'UGECAM et le SESSAD de l'APAJH**. En attendant cette construction, nos services sont installés provisoirement dans des locaux loués, ils reçoivent

des enfants et adolescents des l'arrondissement de Brignoles « pays de la Provence verte »
Barjols, Brignoles, Garéoult, et fonctionne depuis début mars 2016.

	1- janv.	1- févr.	1- mars	1- avr.	1- mai	1- juin	1- juil.	1- août	1- sept.	1- oct.	1- nov.	1- déc.	total
réunion par mois													
commission solidarité	1	3	3	2	1	3			3	2		1	19
Délégation U Personnel	1	1	1	1	1	1			1	1	1	1	10
Conseil d'administration	1	1		2		1			1	1		1	8
Com. communication	1	1	1		1				1	1			6
AGO FGPEP, conf des Prtdt			3			3							6
Bureau		1		1			1	1			1		5
commission finances					3	1							4
Prud'hommes	1	1				1			1				4
URPEP CA et Pole DEL	1	1							1	1			4
Commission strat FG- PEP		1	1	1							1		4
service civique					1	1						1	3
coop APAJH UGECAM,				1					1		1		3
commission projet et CMPP	3								2		1	1	7
Chantemerle								1					1
évaluation	1												1
inauguration	1												1
réunion de direction	1												1
Suivi 06-83											1		1
réunions par mois	9	10	9	8	7	11	1	2	9	6	6	5	88

Quoi de plus beau que de servir la République? Eduquer ses enfants, former ses futurs citoyens, et pour nous PEP plus particulièrement s'occuper de ceux qui sont en situation de handicap, guider ceux qui ont besoin d'être accompagnés dans leur apprentissage de l'autonomie, aider à surmonter leurs souffrances psychiques ou physiques par les soins de nos thérapeutes, de nos médecins, ou de façon plus générale en permettant au plus grand nombre d'accéder aux classes de découverte ou aux séjours d'été, plus simplement encore en permettant aux plus défavorisés de manger à leur faim. C'est ce à quoi s'emploient quotidiennement les cadres et les salariés de nos services, c'est ce à quoi s'activent les bénévoles qui appellent à la levée des cotisations, qui sollicitent des subventions des collectivités locale pour les redistribuer

solidairement, qui contactent et sont à l'écoute des enseignants du terrain. Ces valeurs de Laïcité et de Solidarité, tous les mettent en œuvre pour construire la société inclusive que vise nos projets.

Déléataires de services publics, les administrateurs bénévoles veillent à ce que l'argent public soit employé au mieux au service des enfants. Investissements, dépenses de fonctionnement, d'entretien du patrimoine sont mesurés avec la plus grande rigueur par nos trésoriers et nos directeurs. Les commissaires aux comptes professionnels, les élus de la commission de contrôle les supervisent chacun avec un œil différent. Le rapport d'activité que vous présentent les commissions et les services fait le point sur ce qui a été fait et ouvre pour chacun les perspectives que nous synthétiserons dans notre projet 2016-2020.

Compte rendu de la Commission travaux – Année 2015 Par le Vice Président Macxime Galli

Projet :

Brignoles pour le CMPP :

En cours : Rencontre avec l'architecte chargé du projet.

Prévision d'association avec 2 partenaires.

Chantemerle :

Etude en prévision de la modernisation du centre de vacances Chantemerle à Seyne les Alpes.

Rencontre avec l'architecte et les élus de la commune.

Siège :

Divers travaux concernant l'amélioration des bureaux

Conclusion :

Continuer à améliorer l'espace travail du siège et des services régulièrement.

Compte rendu de la SOLIDARITE Année 2015
Financement et commission
Par le Vice Président Macxime Galli

Il s'agit d'une valeur fondamentale et d'une réponse volontariste à des situations de souffrance, de misère, autant matérielle que morale ; telle est la démarche de solidarité de notre association. Pour mener cette démarche, l'association départementale des PEP 83 s'appuie sur deux supports :

Un financement diversifié :

L'Association consacre pour mener à bien ce soutien financier:

- une partie des subventions qui lui sont accordées par les communes, la Fédération ;
- les cotisations des élèves et une partie des cotisations adultes ; d'éventuels dons.

La commission est constituée de 4 administrateurs volontaires : Mr GALLI Macxime, Mmes ASTOIN Annie, GALLI Annie, BAZACCO Marc

Elle étudie les sollicitations de demandeurs d'aides financières, toutes rédigées par des directeurs d'établissements scolaires et (ou) les assistantes sociales. Cette démarche réserve l'action de la commission aux seuls enfants en cours de scolarisation, dans tout le département du Var.

Travail de la commission :

Cette année, la commission s'est réunie 17 fois, ce qui représente au minimum :

- 283 h de travail au siège,
- 160 h pour les demandes de subvention, établies par Mme Annie ASTOIN
- plus xx...heures en dehors (coups de fil – intervention auprès des directeurs ou assistantes sociales etc.....)

Cette commission apporte un soutien financier à plusieurs types de situation :

- Aides à la participation aux classes de découvertes, dans la nécessité d'associer l'ensemble des élèves d'une classe à une démarche pédagogique forte et exceptionnelle.
- Aides à la demi-pension, à la prise en charge du repas à la cantine pour des familles en forte difficulté économique. (Pour les communes n'ayant pas de service d'aide).
- Aides ponctuelles au départ en vacances, en séjours collectifs ou familiaux.
- Aides à caractère urgent, pouvant relever de situations exceptionnelles.

Autres situations mettant en péril la poursuite de la scolarité.

La commission procède à l'étude individuelle de chaque demande relayée et argumentée (pour le maintien ou la qualité de la scolarité) par le directeur d'établissement d'enseignement.

Pour cette année 2015, ont été distribués :

.En ce qui concerne :

- aides à la ½ pension : 88 enfants en ont bénéficié : 2 570, 98€
- pour les classes de découvertes 361 dossiers ont été traités : 12 415€
- Les secours Décès et d'urgence: 3 demandes → 800 €
- Pour le fonds de solidarité → 2 040,16 €

En 2015 pour 454 demandes, les secours accordés se montent à **17 826.1€**

Nous avons continué l'accompagnement de notre orpheline à la suite des inondations de 2010 de Draguignan tout au long de l'année, avec la prise en charge de l'internat. Ses résultats scolaires sont plus que satisfaisants. Elle a brillamment réussi son bac avec mention, et est maintenant à la faculté d'Aix.

Cette année, nous avons constaté :

- que les dons sont en diminution
- qu'il est de plus en plus difficile de faire adhérer les écoles...et les enseignants à notre association, ceux-ci semblent de moins en moins nous connaître !

Malgré tout, la commission ne baisse pas les bras devant la tâche à accomplir

Le président

Macxime GALLI

En 2015, au total 17 826.14€ ont été distribués.	Nombre de demandes	sommes
- Les secours Décès :	1	500,00 €
- Les secours d'urgence :	2	300,00 €
orpheline		2 040,16€
Pour les demi-pensions, 88 enfants en ont bénéficié	88	2 570.98 €
Classes de découvertes	361	12 415,00 €
Total		17 826.14€

Commission Communication
 activités 2015
 Par le Vice Président Pierre Constans

La Commission a axé son travail sur la préparation de la première journée interne de l'Association du 19 octobre et la préparation du film vidéo destiné à promouvoir tous les services des PEP 83 et ses valeurs dans le contexte d'une commémoration du centenaire de notre AD.

La préparation de la journée du 19 octobre a été l'occasion d'une intéressante coopération avec les délégués du personnel et la représentante syndicale par des échanges fructueux et une réalisation collective impliquant tous les membres de la commission communication élargie. Permettant ainsi le déroulement d'une journée dont le bilan a mis en évidence la réussite de cette première rencontre associative, tout en retenant les différentes analyses sur les améliorations à apporter, le déroulement de la matinée à revoir pour la prochaine journée qui s'avère nécessaire, notamment dans le cadre de notre centenaire. Cette rencontre administrateurs, professionnels et personnel de l'AD est globalement perçue positive en donnant une meilleure lisibilité de l'engagement des membres du CA et de l'intérêt du développement de la communication interne et externe.

La réalisation du film vidéo est le fruit de la coopération de la commission avec le CADASE dont le groupe d'étudiants a fait preuve de sérieux et de conscience professionnelle en cernant remarquablement le sujet et les objectifs. La préparation avait débuté par une prise de contact en 2014, un certain temps d'attente et s'est accélérée très rapidement dans le temps et l'espace à partir du 3 février pour un tournage du 29 février au 3 mars. Délai court mais la réactivité des étudiants réalisateurs et l'implication de la commission ont permis de surmonter des difficultés dommageables, notamment pour des questions de droit à l'image.

Nous retiendrons de cette expérience une mise en confiance pour de prochains projets concrétisant des idées à venir avec les réunions de la commission communication fédérale qui prend ses marques pour agir très prochainement en réunissant les délégués communication des AD. Le produit réalisé par le CADASE est de qualité tout en restant limité à 2 minutes trente secondes pour susciter l'intérêt et l'émotion autour de nos valeurs et de notre histoire.

Concernant le site internet de l'AD, nous avons choisi collectivement de disposer de cet outil. Site convivial et régulièrement visité constituant une véritable vitrine de notre association départementale. Site qui doit devenir l'affaire de tous, chacun ayant la volonté de faire connaître les activités des services et de l'association.

La préparation de la commémoration de notre centenaire est déjà marquée par ces événements, il resterait à compléter par quelques réalisations à travailler dès la prochaine Commission forte des apports d'idées du CA.

La préparation de l'organisation de l'AG suscite toujours l'attention pour réaliser, dans les meilleures conditions de travail, ce passage obligé statutaire. La dernière AG a été plus synthétique que la précédente, celle-ci l'est d'autant plus après le respect des consignes conformes au savoir-faire des PEP.

Le bilan 2015-2016 témoigne toujours de l'engagement de la Commission à chercher à progresser pour tenter de développer une politique de communication adaptée au contexte sociétal afin de promouvoir les valeurs fondamentales des PEP et de la République.

Pierre Constans

Rapport d'activité du Siège – 2015
AD PEP 83 à La Valette
Responsable : Christine Perenon

L'équipe du siège

Nous avons maintenu l'ensemble de l'équipe du siège avec une secrétaire, deux agents administratifs à temps partiel affectés aux tâches comptables, et une salariée à temps partiel mise à disposition par les PEP06 en support sur la partie ressources humaines.

POLE RH

L'activité RH a très nettement augmenté, nous avons enregistré **55 mouvements de personnel** pendant l'année 2015. Un grand nombre d'indicateurs ont été créés : liste des salariés répertoriant toutes les informations nécessaires, mouvements des salariés entrants et sortants, listing des absences, gestion des comptes AT-MP, analyse des accidents du travail, analyse des absences etc....

Un travail de fond concernant **les contrats de travail et le dossier d'embauche** du salarié est en cours, une clef a été constituée, remise à chaque établissement pour les nouveaux salariés, contenant tous les documents juridiques et généraux nécessaires à la compréhension de l'association et des différents services.

Dans le cadre de la nouvelle réforme sur la sécurisation de l'emploi, et dans le respect des nouveaux avenants de la convention du 15 mars 1966 nous avons **ouverts** de nombreux dossiers en 2015 :

- ✓ **Le plan d'action intergénérationnel**
- ✓ **La couverture complémentaire et collective des frais de santé**
- ✓ **L'entretien professionnel**
- ✓ **La réforme de la formation avec le CPF compte personnel de formation...**
- ✓ **La base de données économique et sociale à disposition des élus du personnel.**
- ✓ **La portabilité de la prévoyance et la modification des taux en septembre 2015**
- ✓ **Le changement de grilles pour plusieurs métiers (enseignant spécialisé, interface de communication, ...)**

Pour rappel le début de l'année 2015 a été consacré à l'évaluation externe.

POLE GESTION FINANCES

Un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Gestion des budgets des établissements

La nécessité d'une gestion plus précise des différentes dépenses à répartir entre les établissements et le siège, a conduit à mettre en place certains outils, pour exemple :

- ✓ Le tableau de répartition des charges et le tableau de répartition des investissements
- ✓ Un ensemble d'outils, d'indicateurs et de tableaux d'analyse ont été développés pour permettre à la direction et aux trésoriers une analyse plus précise de la situation financière.
- ✓ Un tableau analytique pour le siège sur 3 ans et pour chaque pôle (Sapad, Solidarité, Chantemerle, SMS).

Dans l'ensemble des établissements :

- ✓ Modification des forfaits téléphoniques pour les portables
- ✓ Baisse confirmée du coût **de la reprographie**
- ✓ les communications téléphoniques avec un changement de standards permettant la gestion en interne des appels par un serveur
- ✓ Services du siège :

Mutualisation des ressources et efficience au niveau des coûts : renégociation en 2013 et 2014 des contrats pour : les fournitures administratives et le mobilier.

Par ailleurs, en utilisant **les contrats cadres négociés par la FGPEP :**

- ✓ Changement de prestataires en 2015 pour **les tickets restaurant** avec une économie de 90% des frais de gestion.
- ✓ Réception d'un **système de visioconférence** pour développer la communication entre établissements et éviter les déplacements obligatoires pour participer aux réunions, installation prévue début 2016.
- ✓ Changement de prestataires pour les commandes de fournitures de Bureau

POLE COMPTABILITE

Développement d'outils permettant une gestion plus précise

- Numérisation de tous les documents juridiques de l'association (documents notariaux, plans, conventions, etc.)
- Numérisation des factures d'immobilisations pour l'ensemble des établissements sur une période de 10 ans pour la gestion dans le temps des inventaires.
- Clôture facilitée par l'allègement des transferts de charges et la préparation en cours d'année de plusieurs documents permettant l'analyse et le contrôle des chiffres (tableau des subventions, analyse des chiffres de la solidarité sur 10 ans - recettes et versements -).

Nos efforts devront à nouveau porter à nouveau sur la communication et l'accompagnement des secrétariats en 2015, pour mettre en application tous les changements nécessaires à une meilleure gestion comptable PEP83/PEP06. Par ailleurs, un suivi précis sera mis en place pour maîtriser les coûts liés à la téléphonie et à internet. Une diminution sensible avait été prévue à ce sujet en 2015. Cette économie n'a pas été réalisée.

Rapport d'activité CHANTEMERLE 2015
AD PEP 83 à La Valette
Par le directeur M.Laurent ESCOFFIER

L'année 2015 a vu le nombre de journées diminuer à 11500 journées vacances, cependant nous avons pu dégager un résultat financier excédentaire.

1) Accueil en 2015

Le nombre de classes « ODEL » a été presque insignifiant en 2015. Nous avons accueilli 3 classes de neige pour 52 enfants soit 234 jv, nous avons disparu du catalogue et du site internet ODEL.

Concernant le marché de la DGAC, nous réalisons un peu plus de 4400 journées vacances, à noter que cela fait une différence de 10 % en plus par rapport à l'an dernier !

Nous avons travaillé en plusieurs périodes d'abord du 12 au 24 janvier, 7 février au 8 mars, 24 mars au 24 avril, 16 mai au 13 juin et du 27 juin au 21 aout plus quelques journées à l'automne .

Autres faits marquants :

- Nous avons investi en fin d'année, pour une livraison en 2016, dans la machinerie de la piscine pour 7500€ et nous avons refait le mur intérieur du local piscine et celui du couloir adjacent pour 1000€ environ et dans une machine à laver et un sèche linge professionnels de marque MIELE pour 16000€ environ.
- Nous avons eu une activité « exceptionnelle » du 24 Mars au 7 Avril avec l'accueil de deux escadrons de Gendarmerie suite au crash de l'A320.

adultes et weekend	classes	Accueil collectif de mineurs	formation BAFA	sportifs	accueil handicap	Total
2063	3297	5497	0	83	179	11036

Dont ODEL 234 et ARAMIS 4410

Grosse différence

Pour rappel éléments 2014 :

adultes et weekend	classes	Accueil collectif de mineurs	formation BAFA	sportifs	accueil handicap	Total
746	6199	4930	170.5	83	235.5	12364

Dont ODEL 2699 et ARAMIS 4999

Quelques éléments comptables :

Le budget alimentaire à 54500€ reste stable malgré la baisse du nombre de jv (cette stabilité est principalement due à la période d'accueil des gendarmes), nous avons dépensé 8000€ en moins sur le budget Fuel (baisse due en grande partie à une baisse de tarif).

Baisse aussi sur le budget électricité (-1000€ env.), sur le budget produits d'entretien (-2000€ env.), sur le budget maintenance (-2000€).

Une baisse relativement importante du chiffre d'affaire :

2014 634 000€ **2015** 561 000€

2) Perspectives 2016

Activité

Nous avons à nouveau validé pour 2016 et 2017 le marché de la DGAC.

Une année 2016 qui voit la perte complète des classes ODEL.

Un début d'année avec un bon remplissage hiver avec une activité non stop du 10/01 au 06/03.

Un hiver sans neige donc « chaud » qui nous permettra sûrement d'avoir une baisse du volume de Fuel acheté

à partir du 01/03 embauche en CDI à temps plein de 2 personnes (cuisinière et agent d'entretien)

Travaux - Investissement

- Renouvellement du véhicule 9 places (achat d'un véhicule d'occasion auprès des PEP06 prévu début octobre).
- Un autre emploi en CDI prévu.



Rapport d'activité 2015
Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD)
Par la Coordinatrice Madame Valérie TESTAGROSSA

I. Présentation générale

1. La mission du SAPAD

La mission du Service d'Assistance Pédagogique A Domicile du Var consiste à assurer la continuité du droit à l'éducation et à organiser l'accompagnement pédagogique au domicile, ou au sein d'établissements médicaux, des enfants atteints dans leur santé. (Circulaire 98-151 du 17/07/98 - Bulletin Officiel de l'Education Nationale n° 30 du 23/07/98)

Il doit permettre à tous les élèves scolarisés dans le Var, du secteur public ou secteur privé, de recevoir des cours à domicile pendant leurs absences scolaires pour

maladie ou accident, lors d'absences supérieures à 15 jours (majoritairement au domicile parfois au sein d'établissements sanitaires, médicaux sociaux ou scolaires)

2. Un partenariat Education Nationale / PEP

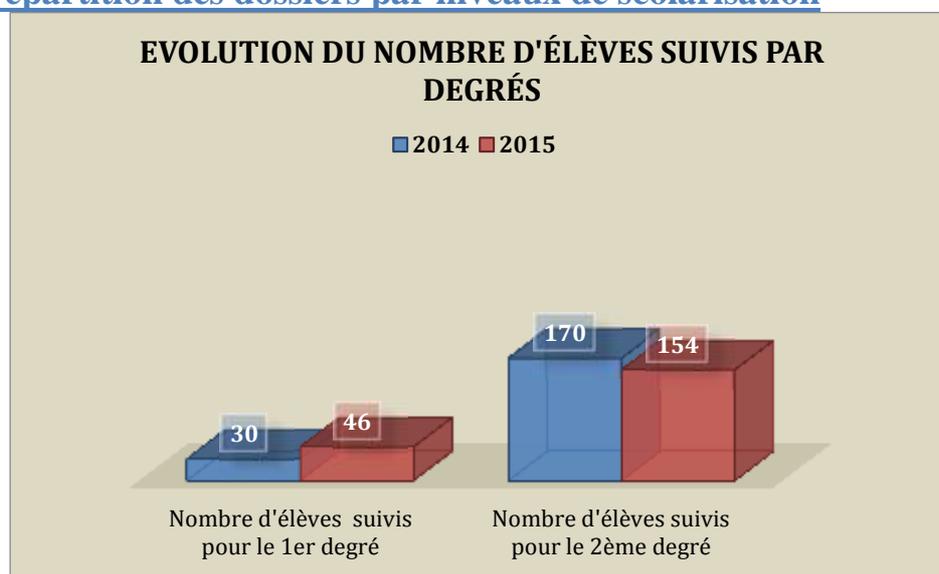
Une convention est signée annuellement entre le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Var et le Président de l'ADPEP83.

Elle définit la répartition des moyens mis à disposition par chacune de ces instances pour le fonctionnement du service (moyens humains et matériels)

II. Etat des lieux de l'année 2015

1. Le SAPAD, bilan quantitatif

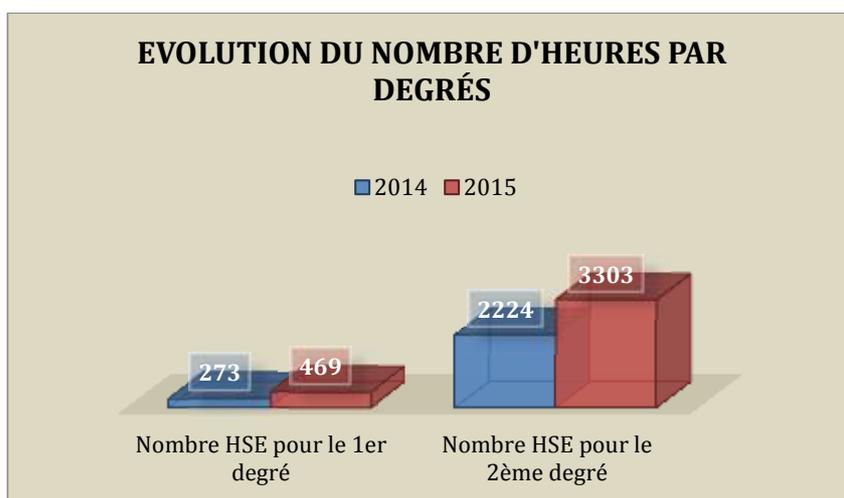
Etude de la répartition des dossiers par niveaux de scolarisation



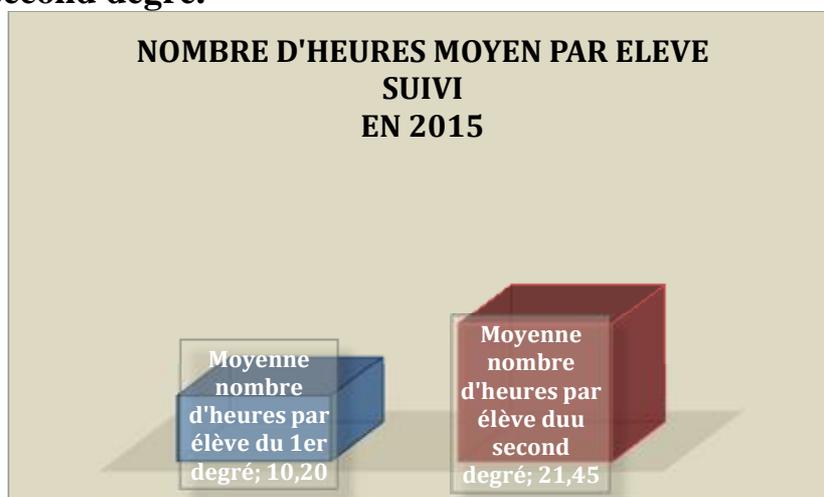
La majorité des demandes concerne des élèves inscrits dans le second degré (collèges et lycées). Cependant, il est à noter une progression du nombre de dossiers d'élèves du premier degré.

Les **principales causes de non suivis** sont liées à :

- une reprise anticipée de la scolarité en lien avec une amélioration de l'état de santé.
- Une hospitalisation de l'élève pour lequel une demande de SAPAD avait été déposée.



Entre 2014 et 2015 le nombre d'heures mis à disposition des élèves a augmenté, pour le premier et le second degré.



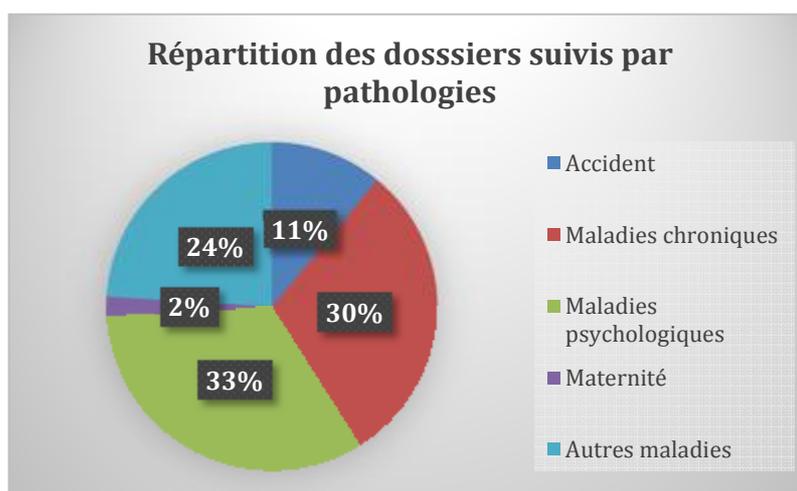
Le nombre d'heures mis à disposition est en progression alors que le nombre d'élèves suivi est resté constant : cela signifie que **le nombre moyen d'heures d'intervention par élève a progressé.**

Ceci s'explique ainsi :

- Sur les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016, le SAPAD a disposé d'un plus grand nombre d'heures pour fonctionner, ce qui se reflète sur l'année civile 2015.
- La base de données du service s'enrichit chaque année d'enseignants volontaires, ce qui permet d'avoir un plus grand nombre d'intervenants à disposition.

Les projets mis en place sont plus complets.

- Le nombre d'heures attribué permet de répondre au mieux aux besoins mais oblige à certaines restrictions.
- Un don de l'Association taradéenne « Une Passerelle pour mon Ecole », fait aux PEP 83 pour l'action spécifique du SAPAD, a permis de prendre en compte certaines situations particulières telles que l'accompagnement d'une élève venant de Corse et hospitalisée dans un hôpital varois sans structure scolaire.



La répartition des dossiers suivis montre **une part importante de maladies chroniques et maladies psychologiques** qui sont chronophages en terme d'heures consommées car ce sont majoritairement des situations accompagnées sur de longues durées.

2. Le SAPAD : bilan qualitatif

La coordonnatrice avait fixé comme objectifs:

- Une amélioration de l'organisation administrative du service
- Le développement la connaissance du SAPAD par tous les établissements scolaires du Var et de la perception d'une image positive du service. (poursuite de l'objectif entrepris en 2014/2015)
- La garantie de mise en place de projets pédagogiques de qualité. (poursuite de l'objectif entrepris en 2014/2015)
- Un suivi précis des projets au plus près des besoins afin d'assurer une gestion optimale des heures à disposition.
- La mise en place d'un projet d'utilisation de tablettes numériques pour certains élèves (projet expérimental).

Ces objectifs ont été atteints dans leur grande majorité:

- Le nombre et la qualité des projets mis en place découlent de l'organisation du service et de la communication améliorée avec les différents partenaires (dans le cadre de l'enveloppe d'heures octroyée au SAPAD).
- Le projet d'utilisation du numérique s'est réalisé par l'achat de deux ordinateurs et d'une tablette numérique à disposition d'élèves accompagnés par le SAPAD. **Ce projet a pu être financé grâce à un don de l'Association taradéenne « Une Passerelle pour mon Ecole »** fait aux PEP 83 pour l'action spécifique du SAPAD.
- Seul l'objectif de « suivi précis des projets au plus près des besoins afin d'assurer une gestion optimale des heures à disposition » pourrait être encore amélioré. Mais

le SAPAD manque de moyens humains pour être totalement présent sur tous les fronts

Le SAPAD, au sein de l'ADPEP 83

Le partenariat Education Nationale / ADPEP 83 est une réalité qui fonctionne dans les faits. Au-delà d'une répartition des moyens, des actions communes sont mises en place :

- Invitation de la coordonnatrice aux conseils d'administration de l'ADPEP 83.
- Bilan régulier entre le siège et le SAPAD autour des différents pôles financiers (frais de déplacements, salaires PEP).

III. Perspectives 2016

La poursuite de l'amélioration qualitative du service offert reste l'objectif prioritaire pour 2016.

→ l'objectif de « suivi précis des projets au plus près des besoins afin d'assurer une gestion optimale des heures à disposition » sera l'objectif privilégié de l'année. Il passera par une communication encore accrue avec les différents partenaires autour de la mise en place des projets mais également autour du suivi.

→ Un projet d'accompagnement des professeurs intervenant dans le cadre du SAPAD est organisé conjointement par les PEP 83 et La Direction Académique du Var. Une demi-journée de formation aura lieu le 19 mai 2016.

CONCLUSION

Le Service d'Assistance Pédagogique A Domicile du Var est un service au carrefour de la Direction Académique du Var et de l'ADPEP 83. **Les moyens conjoints de ces deux instances sont un atout indéniable** pour le fonctionnement de ce service dont la nécessité a été démontrée.

Rapport d'activité 2015 du SAAAS-SAFEP C. LOUPOT

Directeur Monsieur Manuel DUREAULT

I. Activité

- Journées d'ouvertures : 220j (Nombre de samedis ouverts :20)
- Capacité autorisée SAAAS/SAFEP: 80 (67 places S3AS et 13 places de SAFEP)
- Accompagnements effectifs au 31/12/2015: 96
- Nombre de suivis (file active) : 105
- Activité: 11352 actes (11500 actes en 2014)
- Durée moyenne d'accompagnement: 5 ans 4 mois.
- Admissions et sorties :12 jeunes sont sortis du SAAAS/SAFEP et 11 ont été admis. Liste d'attente : 8
- Les interventions des deux services se font sur 39 communes sur l'ensemble du département.
- Nombre : d'écoles maternelles : 15, d'écoles primaires : 30, de collèges : 19, de lycées : 10, université : 1 et IME-IEM-Pouponnière médicalisée : 8
- **Nombre d'ETP : 25.04 (dont 9.5 ETP mise à la disposition par l'éducation nationale).**
- **Apport d'ETP vers ou d'un autre service dans le cadre du CPOM: 0.22 ETP d'informaticien**

II. Accompagnements

Le SAAAS/SAFEP assure un accompagnement : familial, médical, paramédical, scolaire, et social des enfants déficients visuels du Var. Cet accompagnement se réalise au moyen d'un suivi ophtalmologique, pédiatrique, de rééducation en psychomotricité, orthoptie, AVJ, Ergothérapie, locomotion, d'un suivi social, psychologique, scolaire, éducatif.

III. Fonctionnement de l'établissement.

Effectifs : Les deux services ont accompagné 96 enfants sur l'année 2015 scolarisés en milieu ordinaire et dans l'ULIS 3 du collège Peiresc et des dispositifs collectifs mis en place par le service à Brignoles au collège P Cézanne, et à la Crau à l'école J Giono.

La répartition se fait de la façon suivante : 13 pour le SAFEP et 83 pour le SAAAS.

Le service a suivi notamment 16 jeunes brailleuses tous scolarisés en milieu ordinaire avec des âges scolaires très différents allant de la maternelle à la l'Université.

La liste d'attente ne se résorbe et a tendance à se stabiliser autour d'une dizaine de situations.

Répartition de la population accueillie :

Tranche d'âge	0 – 4 ans	5-6 ans	7-10 ans	11 – 15 ans	16 – 19 ans	20 – 24 ans
Population	13	10	25	27	18	3

La liste d'attente perdure sans trouver de solution d'aval pour les plus âgés. Le projet de SAMSAH sur lequel nous avons candidaté avec l'association Présence et Espérance Var

n'a pas été retenu et donc nous avons peu d'espoir pour qu'une solution pérenne pour ces jeunes adultes soit trouvée rapidement.

Par ailleurs la création de place Handicaps Rares qui n'a pas été retenue par l'autorité de tarification nous fait cruellement défaut

Les effectifs du SAFEP sont au maximum de notre agrément. Cette situation est positive car cela montre que nous sommes clairement identifiés dans le secteur de la pédiatrie et en néo natalité.

L'équipe pluri professionnelle :

Le poste d'enseignant CAEGADV a été pourvu cette année par un élève professeur qui sera en formation durant trois années. Durant sa formation cet enseignant assurera des missions d'enseignant. Cette personne est une ancienne AVS qui a travaillé sur le dispositif du collège de Brignoles.

L'équipe a trouvé une stabilité et nous ne notons de mouvement particulier hormis deux congés maternités (Orthoptie et ergothérapie) pour qui les remplacements restent difficiles à trouver. Une psychomotricienne de l'équipe du Muy nous a quitté pour raison de santé car dans l'impossibilité de faire autant de kilomètres.

Les Formations :

Une formation collective a été mise en place et à profiter à l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

Des formations individuelles spécifiques ont bénéficié aux orthoptistes, aux psychomotriciennes, aux ergothérapeutes, aux informaticiens et aux enseignants.

L'Activité du service.

Avec 11352 actes, la moyenne est de 3,37 actes par semaine et par jeune sur 42 semaines d'activité. Cette moyenne est stable par rapport à l'année précédente. On nous reproche chaque année d'avoir une activité inférieure à la moyenne théorique. Ceci s'explique par le fait que nous avons la disparité géographique la plus importante de tous les SESSAD du département et que nous ne faisons que très peu de groupes (qui font monter la moyenne de l'activité) compte tenu de cette disparité géographique.

Résultats aux examens

Cette année 5 jeunes ont passé un examen et l'ont obtenu.

- 1 jeune braille a obtenu un master I en droit.
- 1 jeune braille a obtenu un bac pro ARCU
- 3 brevets des collèges dont un en braille.

Le service d'adaptation et de transcription Braille a produit cette année plus de **900 ouvrages et documents en noir agrandi et en braille pour les 83 élèves accompagnés.**

Investissements

Acquisition d'un véhicule électrique.

Réalisation d'une rampe de sécurité au Muy

Rapport d'activité 2015 du SSEFS et du SAFEP J.P.RAMEAU

Directeur Monsieur Manuel DUREAULT

I. Activité

- **Journées d'ouvertures : 210j**
- **Capacité autorisée : 65 (57 places pour le SSEFS et 8 places pour le SAFEP)**
- **Accompagnements effectifs au 31/12/2014: 74**
- **Nombre de suivis (file active) : 79**
- **Activité: 11178 actes (10654 actes en 2014)**
 - **Durée moyenne d'accompagnement: 8 ans 2 mois.**
- **Admissions 5 au SAFEP et 4 sorties au SSEFS / Liste d'attente : 8**
- **Nombre d'ETP : 20.45 (dont 4.5 ETP mise à la disposition par l'éducation nationale).**
- **Apport d'ETP vers ou d'un autre service dans le cadre du CPOM: 0.18 ETP d'informaticien.**

II. Accompagnements

Le SSEFS et le SAFEP assurent un accompagnement familial, médical, scolaire, social, culturel des enfants présentant des troubles auditifs dont nous avons la charge sur les deux tiers ouest du département. Cet accompagnement se réalise au moyen d'un suivi ORL et phoniatrique, de la rééducation orthophonique, de la rééducation en psychomotricité, d'un suivi social, psychologique, scolaire, éducatif et dans l'acquisition d'un moyen de communication audio phonatoire (oral et ou gestuel).

III. Fonctionnement de l'établissement.

Les effectifs du service, liste d'attente non comprise, sont de 14 jeunes enfants pour le SAFEP et de 59 pour le SSEFS soit 8 jeunes au-delà de notre agrément.

Nous avons par ailleurs une liste d'attente de 9 jeunes réparti de la façon suivante : 2 enfants pour le SAFEP et 7 pour le SSEFS.

La liste d'attente reste conséquente et le flux de demande au niveau du SAFEP reste fort.

La demande de requalification de places Handicaps Rares (association de plusieurs handicaps) n'a pas été prise en compte ce qui est particulièrement dommageable pour le fonctionnement des deux services. Nous sommes contraints de rechercher des solutions alternatives pour les plus grands du SSEFS de façon à libérer des places pour les plus jeunes.

Le dépistage précoce de la surdité amène des familles à se tourner vers nous beaucoup plus rapidement. Le temps entre le diagnostic et une proposition d'accompagnement spécialisé a tendance à se réduire même si parfois il reste encore trop long

La reconnaissance de nos services par nos partenaires (PMI, service ORL de La Timone, la MDPH et l'Education Nationale, les audioprothésistes...) limite fort heureusement ces temps de recherche pour les familles.

Répartition de la population accueillie :

Tranche d'âge	0 – 4 ans	5-6 ans	7-10 ans	11 – 15 ans	16 – 19 ans
Population	14	9	19	23	9

Accompagnement et Scolarisation des jeunes pris en charge par le SAFEP et le SSEFS.

Crèche + Domicile : 8

Enseignement préélémentaire

Maternelle : 10 dont 6 dans le cadre du regroupement maternelle de l'école maternelle GENSOLEN à La Farlède. Nous avons déplacé ce dispositif de Toulon vers La Farlède cette année afin de permettre une localisation plus adaptée aux lieux d'habitation de chaque enfant. Cette modification a permis d'augmenter les effectifs de ce dispositif.

Enseignement primaire

Clis 1 : 3

Clis 2 : 14 scolarisation dans un dispositif adapté de l'école DEBUSSY

Clis 4 : 1

Milieu ordinaire : 15 en scolarisation en milieu ordinaire.

Enseignement secondaire

Collège : 10 en scolarisation complète dont en 3 SEGPA et 4 scolarisés avec le recours de l'ULIS2 du collège DJANGO REINHARDT.

Lycée : 7 en enseignement général

11 en enseignement technique et professionnel

Formation professionnelle.

CFA et formation professionnelle:1

Résultats aux examens

Cette année 7 jeunes ont passés un examen et l'ont obtenu.

- 4 brevets des collèges
- 1 Bac STMG
- 1 CAP ATMFC
- 1 CAP Horticulture

Activité du service :

L'activité du service est stabilisée autour de 3,6 actes directs par jeune et par semaine en valeur soit un total annuel de 11178 séances directes auprès des enfants et de leurs familles et 727 actes indirects réalisé par le pôle social, médical et d'encadrement.

Les interventions des deux services se font sur 26 communes différentes dans un rayon de 85 km autour de Toulon. Le travail de partenariat est réalisé avec 48 établissements de la petite enfance, scolaires, de formation professionnelle.

L'équipe Pluridisciplinaire :

Nous avons eu le départ à la retraite d'une orthophoniste que nous avons pu remplacer sans rupture d'accompagnement. C'était inespéré mais le travail de réseau mis en place avec les orthophonistes libérales a permis cette embauche.

Formation : Formation du personnel:

Un travail d'analyse de la pratique est en place une fois par mois avec une psychologue clinicienne et une partie de l'équipe en contact avec les jeunes et les familles.

Un travail de supervision est proposé à la psychologue du service une fois par mois.

Trois salariés ont bénéficié d'un stage de préparation à la retraite cette année.

Le cycle de formation LSF qualifiant s'est achevé cette année. Il a concerné 13 salariés qui ont obtenus les niveaux A.1-4, A2-4.

7 professionnels ont bénéficiés d'une formation individuelle dans le cadre de la formation continue. (Surdité et orthophonie, prise en charge du tout petit, surdité et atelier d'écriture, adolescent et surdité).

Une psychomotricienne a bénéficié d'une formation sur le développement psychomoteur de l'enfant et les troubles vestibulaires associés.

Une salariée termine sa formation de chef de service intégralement financé dans le cadre des fonds d'intervention.

Une formation collective a été mise en place dans le cadre associatif. Cette journée a rassemblé l'ensemble des salariés et des administrateurs de l'association des PEP 83 autour du thème : Dix ans après la loi de 2005, où en est-on de l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

Investissements :

Acquisition d'un véhicule électrique.

S.E.S.A.D. Madeleine LEMAIRE

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile FINESS N° 83 000 867 8

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 par Madame Nathalie PETRI Directrice

I. Activité

- **Journées d'ouvertures : 210j**
 - **Capacité autorisée : 50**
 - **Accompagnements effectifs au 31/12/2015: 54**
 - **Nombre de suivis (file active) : 72**
 - **Activité: 8980 actes (9065 en 2014)**
 - **Durée moyenne d'accompagnement: 3 ans 11 mois et 15 jours**
 - **Admissions et sorties / Liste d'attente : 14 jeunes sont sortis du Sessad et 18 ont été admis. Nombre de notifications CDAPH en cours de validité non traitées : 52 dont 19 en liste d'attente effective.**
- Le délai d'attente constaté est en moyenne de 15 mois (12 mois en 2014).**
- **Nombre d'ETP au 31/12/2015 : 13.49** (dont 2 postes mis à la disposition par l'EN).
 - ❖ **Modifications du plateau technique de septembre 2011 à décembre 2015:**
- Transformation de 1.64 ETP d'orthophoniste, 0.16 ETP d'agent d'entretien et 0.24 ETP de médecin psychiatre
- 0.1 ETP de médecin neuropédiatre
 - 0.75 ETP de neuropsychologue
 - 1 ETP de psychomotricienne
 - 0.16 ETP d'administrateur réseau
 - Apport de 0.3 ETP d'agent administratif au CMPP dans le cadre du CPOM
- **Nombre de communes où le service intervient : 17**
 - **Nombre d'écoles : 19, collèges : 6 et lycée: 1**

II. Public accueilli

2.1 Caractéristiques

52% des jeunes accompagnés par le service ont entre 11 et 15 ans alors qu'ils étaient de 66% en 2014. En effet, ce pourcentage était en constante augmentation depuis 3 ans mais la tendance commence à s'inverser au profit des 7-10 ans. Une des raisons est le fruit du partenariat avec les CAMSP qui a été initié il y a trois ans. Cette collaboration permet, entre autres, d'éviter les ruptures dans les soins. 3 enfants de 6 ans ont été admis au Sessad en septembre 2015.

Enfin, le travail d'orientation engagé par le service, vers des relais davantage axés sur l'accompagnement professionnel, porte ses fruits. En effet, le nombre de jeunes entre 16 et 18 ans est en constante diminution.

2.2 La scolarisation

- Les lieux et niveaux de scolarisation

70% des usagers accompagnés au 31/12/15 étaient scolarisés au sein d'un dispositif collectif d'inclusion (69,8% en 2014 et 68.5 % en 2013).

On constate une nette évolution des caractéristiques du public accueilli au sein du service. En effet, de plus en plus de jeunes présentent des troubles autistiques (24% en 2015, 20% en 2014 et 17% en 2013). Au regard de cette évolution le service est engagé dans diverses formations et informations sur les TSA (formation nationale de 5 jours, colloques, formation ABA et MAKATON...)

- Les orientations / Le projet professionnel / Le service de suite

A la rentrée 2016, parmi nos 54 jeunes suivis, 1 jeune devrait être orienté en Ulis école, 6 en Ulis collège, 4 en Ulis lycée, 3 en IME, 1 en CAP en lycée professionnel, 1 en CFA et 2 en collège ordinaire.

III. L'équipe pluri professionnelle

3.1 La formation/ La qualification

- Les formations individuelles, d'équipe et les analyses de pratiques

- 4 professionnels ont pu bénéficier d'une formation individuelle (formation continue).
 - 11 professionnels ont été formés au **PSC1** (1j).
 - 2 psychomotriciennes et 2 éducatrices spécialisées ont bénéficié de la formation **ABA** de 4 jours dans le cadre d'une mutualisation avec l'APAJH
 - L'équipe a bénéficié d'une formation en intra de 6 jours au programme **MAKATON**
 - Tous les professionnels ont participé à la **journée associative des PEP83** le 19 octobre.
 - 7 professionnels ont participé aux **RENCONTRES PEP** à Paris.
- L'équipe bénéficie également de 2h mensuelles **d'analyse de pratiques** par une intervenante extérieure (soit environ 10 fois par an).

●**L'évaluation externe** du service a eu lieu les 4 et 6 février 2015. Un retour global au CA a été fait le 16 mars 2015.

Point sur quelques **Préconisations, Recommandations** et **Axes d'améliorations**

POINTS D'EFFORTS	POINT SUR LES P, R et A au 31-12-2015
La démarche d'évaluation interne	
(A) Instaurer un tableau de bord de	Depuis février 2015, chaque fiche action

suivi (indicateurs).	travaillée en COPIL comporte le ou les indicateurs qui permettent de considérer que l'objectif est atteint.
Formaliser les procédures en lien avec les risques liés aux PEC.	Fiche action EI N° 7 réalisée en mars 2016.

La prise en compte des RBPP

(R) Intégrer les usagers et partenaires dans les démarches (PS, prochaine EI).	A prendre en compte en fonction de la programmation des fiches actions du COPIL.
--------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------

Le projet de service et l'organisation de la qualité de l'accompagnement des usagers

(P) Renégocier le contenu de l'agrément.	Prochain CPOM.
(R) Compléter le projet de service en lien avec les RBPP sur cette thématique.	
(A) Etablir un comparatif sur trois ans dans le rapport d'activités.	Effectif depuis CA 2014.

L'ouverture de l'établissement sur son environnement

(A) Mener à bien la formalisation des conventions avec les principaux partenaires et structures d'amont et d'aval, prévoir les modalités d'évaluation. Développer une stratégie de communication externe au niveau des PEP.	Conventions formalisées en 2015 : UE, IME Salernes et IME J Asclépios. Journée associative du 19 octobre 2015.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Personnalisation de l'accompagnement

(A) Instaurer la traçabilité du suivi à trois ans.	Effectif 2013-2014, 2014-2015.
----------------------------------------------------	--------------------------------

L'expression et la participation individuelle et collective des usagers

(R) Exploiter les RBPP sur l'expression collective des usagers : groupes d'expression, régularité de la participation collective. (A) Prévoir un indicateur global de satisfaction dans le questionnaire d'appréciation (pour mesurer l'évolution	En cours de réflexion : Fiche action N°2 EI
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------

des tendances dans le temps). Réfléchir à la stratégie d'information aux familles, communication autour des résultats des questionnaires de satisfaction.	
La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques	
(P) Actualiser les outils de la loi 2002-2. Reprendre la réflexion sur la prévention des risques professionnels et psychosociaux. Pérenniser les formations sécuritaires : incendie, gestes d'urgence. (A) Faire vivre les fiches de satisfaction – insatisfaction mises à disposition des usagers. Développer la traçabilité des « incidents » pour pouvoir faire une analyse des évènements récurrents.	Le DUER a été actualisé en novembre 2015 et janvier 2016. 2 exercices d'évacuation ont été réalisés : 23/01/15 + formation extincteurs et 13/01/16 1 reprise de la procédure en cas d'incendie a été faite le 11/03/16 avec l'ensemble des salariés du bâtiment. 11 salariés ont été formés au PSC1 en décembre 2015. Une procédure « traçabilité des incidents » est formalisée.

IV. Les faits marquants

❖ Quelques projets avec les jeunes

2 transferts de 3 jours ont été faits en février et avril 2015 à Chantemerle : 6 jeunes du service sont partis pour le séjour « ski » et 8 pour le séjour « découverte de la nature ».

D'autres projets sur l'année ont été menés au bénéfice des jeunes accompagnés : hip-hop, théâtre, escalade...

❖ Les conventions avec nos partenaires

➤ Education Nationale

Formalisation de la convention constitutive d'une Unité d'Enseignement entre l'AD-PEP83, l'IA-DASEN du Var et l'ARS en février 2015.

- **IME Salernes** Formalisation d'une convention cadre de partenariat en avril 2015 entre l'IME de Salernes et l'AD-PEP83 dans la perspective de l'ouverture d'un Sessad pro 15-25 ans en 2016.

Les champs d'application de la convention pourront concerner de manière non exclusive :

- la coopération lors d'appels à projets
- la mise à disposition de professionnels spécialisés
- les échanges de savoirs et la formation.

➤ IME J Asclépios, Fréjus

formalisation d'une convention de collaboration en juin 2015 entre l'IME des Jardins d'Asclépios, APAJH 83 et le Sessad M Lemaire, PEP83.

Leur volonté est de créer une coopération fonctionnelle et ainsi d'améliorer les parcours de soins des enfants accompagnés.

La convention a pour objet d'acter les « passations de relais » entre les deux entités dans le cadre des orientations des enfants qu'ils accompagnent.

Il pourra s'agir d'une passation de relais pour un enfant accompagné jusqu'ici par le SESSAD et orienté vers un accompagnement en semi-internat à l'IME de Fréjus.

Cette passation pourra également s'envisager dans le cadre d'une passation de relais pour un enfant accueilli jusqu'ici par l'IME et qui serait orienté vers une scolarisation conjointe à un accompagnement par le SESSAD.

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

V. Activité

Journées d'ouvertures	208
File active en 2015	526 (548 en 2014)
Nombre d'enfants reçus pour la toute première fois en 2015	141 (177 en 2014)
Nombre de dossiers clos en 2015	158 (203 en 2014)
Nombre de séances réalisées en 2015	9 443 (9190 en 2014)
Temps moyen d'accompagnement	1 an 9 mois
Nombre de jeunes ayant un PPS	105
Nombre d'ETP au 31/12/2015	16.46 dont 5 postes MAD

❖ **Modifications du plateau technique de septembre 2012 à décembre 2015 à Draguignan:**

Transformation de 0.65 ETP d'orthophoniste, 0.3 ETP d'agent d'entretien et 0.1 ETP de médecin pédiatre

- 1 ETP de technicien qualifié (anciennement agent administratif principal)
- 0.25 ETP de neuropsychologue
- 0.25 ETP de psychologue
- 0.4 ETP de psychomotricienne
- 0.12 ETP d'administrateur réseau
- Apport de 0.3 ETP d'agent administratif par le Sessad dans le cadre du CPOM

❖ **Création antenne de Brignoles : 1.45 ETP**

❖ **ETP non pourvus au 31/12/2015: 0.72 ETP (0.12 Draguignan et 0.6 Brignoles)**

- 0.02 ETP Médecin
- 0.1 ETP de psychomotricienne
- 0.2 ETP d'agent administratif (heures complémentaires Draguignan)
- 0.1 ETP d'orthophoniste (conventions Brignoles)
- 0.1 ETP assistante service social (heures complémentaires Draguignan)
- 0,1 ETP agent entretien (société nettoyage)
- 0.1 ETP psychologue

VI. Public accueilli

6.1 Caractéristiques

- Répartition par âge et par sexe

Comme les années précédentes, la répartition par âge et par sexe montre une surreprésentation des garçons (66%) et une majorité d'enfants de la classe d'âge 6 à 11 ans (63%).

- Origine géographique

Les zones géographiques « Draguignan – Rayon de moins de 20km – Rayon de + de 20 km » n'ont pas été modifiées depuis 1995. Cette permanence permet de constater que de 1995 à 2002 les enfants de la ville de Draguignan représentaient plus de 50% des usagers.

Depuis 2003, cette proportion a constamment baissé pour atteindre en 2013 son plus bas niveau.

En 2015, ils représentent 37% des enfants accueillis au CMPP.

6.2 Le Projet individuel de soin et la scolarisation

Comme chaque année, plus de la moitié des familles qui sont venues au CMPP de Draguignan l'ont fait sur les conseils de l'école.

Le CMPP de Draguignan affirme son caractère pédagogique par :

- Une direction administrative (DA) issue de l'Education Nationale ;
- La collaboration avec les établissements scolaires : le coordonnateur pédagogique assiste à toutes les équipes éducatives et à certaines ESS (plus d'une centaine en 2015).
- Tous les personnels de l'Education Nationale ont des liens privilégiés avec les établissements.
- La mise à la disposition par l'Education Nationale de 5 postes d'enseignants: 2 psychologues scolaires, 2 enseignants spécialisés (option E et D) et un coordonnateur pédagogique.

VII. L'équipe pluri professionnelle

7.1 La formation/ La qualification

- Les formations individuelles, d'équipe et les analyses de pratiques

- 2 professionnels ont pu bénéficier d'une formation individuelle (formation continue).
- Une formation en intra de 2 jours pour toute l'équipe sur le thème *Langage du corps* a été organisée.
- L'équipe a bénéficié d'une formation en intra de 5 jours dans le cadre de la réécriture du **Projet d'établissement**
- 10 professionnels ont été formés au **PSC1** (1j).
- Tous les professionnels ont participé à la **journée associative des PEP83** le 19 octobre.

- 4 professionnels ont participé aux **RENCONTRES PEP** à Paris.
- L'équipe bénéficie également de 2h mensuelles **d'analyse de pratiques** par une intervenante extérieure (soit environ 10 fois par an).
- **L'évaluation externe** du CMPP a eu lieu le 12 janvier 2015. Un retour global au CA a été fait le 16 mars 2015.

Point sur quelques **Préconisations, Recommandations** et **Axes d'améliorations**

POINTS D'EFFORTS	POINT SUR LES P, R et A au 31-12-2015
La démarche d'évaluation interne	
(R) Associer les usagers et les partenaires aux réflexions sur l'évaluation interne (A) Intégrer le suivi de l'avancement et les modalités d'évaluation dans les fiches actions (A) Améliorer l'identification des documents dans la gestion documentaire	A prendre en compte en fonction de la programmation des fiches actions du COSEI. Depuis février 2015, chaque fiche action travaillée en COSEI comporte le ou les indicateurs qui permettent de considérer que l'objectif est atteint. La charte graphique de tous les documents a été harmonisée.
La prise en compte des RBPP	
(R) Définir une stratégie d'appropriation des RBPP (dans le prochain projet d'établissement) Exploiter les RBPP de l'ANESM à l'occasion des différents travaux à venir	Cf. courrier ARS en octobre 2015 sur l'appropriation des RBPP au CMPP.
Le projet d'établissement et l'organisation de la qualité de l'accompagnement des usagers	
(P) Renégocier l'agrément concernant les tranches d'âge de la population accueillie Formaliser le nouveau projet d'établissement en réponse à la réglementation	Prochain CPOM. Le projet d'établissement du CMPP a été réactualisé et validé au CA du 16 octobre 2015.
Personnalisation de l'accompagnement	
(P) Poursuivre la démarche concernant la formalisation du DIPC et des projets de soins	Tous les dossiers ont un DIPC et un Projet de soins depuis octobre 2015. Ces

<p>(R) Poursuivre la réflexion autour du projet de soins en référence aux RBPP de l'ANESM sur le projet personnalisé</p> <p>(A) Poursuivre la réflexion sur la gestion de la liste d'attente</p>	<p>documents ont été actualisés dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement.</p> <p>Une commission d'admission et une nouvelle procédure d'accueil ont été mises en place en septembre 2015. Elles devraient contribuer à une meilleure gestion de la liste d'attente.</p>
<p>L'expression et la participation individuelle et collective des usagers</p>	
<p>(P) Poursuivre la mise en conformité avec la réglementation : affichages manquants, compléter le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la diffusion systématique de ces documents - Mettre en place une démarche de participation collective des usagers (lien à faire avec les RBPP sur la participation des usagers), exploiter les résultats - Instaurer un registre des satisfactions et insatisfactions des usagers et professionnels 	<p>Tous ces points sont à jour et conformes à la réglementation.</p>
<p>La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques</p>	
<p>(P) Actualiser le Document Unique intégrant la dimension des risques psycho-sociaux.</p> <p>(P) Négocier avec le propriétaire (Conseil Général) pour la conformité des locaux à la réglementation sur l'accessibilité aux personnes handicapées, pour la maîtrise du risque légionnelle</p> <p>(A) Mettre en place une traçabilité de l'entretien des locaux et du matériel d'activité</p>	<p>Programmé en 2016.</p> <p>1 exercice d'évacuation a été réalisé : 20/10/14 + formation extincteurs.</p> <p>10 salariés ont été formés au PSC1 en décembre 2015.</p> <p>Cette conformité sera peut être effective dans le cadre de la réhabilitation du site dans la dernière phase de travaux (2018).</p> <p>Effectif depuis février 2015.</p>

VIII. Les faits marquants

❖ La réécriture du projet d'établissement : 2015-2020

La dernière version du PE du CMPP datait de 2005. Depuis, certaines parties avaient été réactualisées mais n'avaient pas fait l'objet d'une formalisation ni d'une validation auprès

du CA.

Cet écrit référence ne rendait plus vraiment compte de la réalité présente. Le plateau technique a été modifié. Les pratiques individuelles et collectives ont évolué.

Plusieurs principes ont guidé la réactualisation de notre projet qui a déjà commencé en janvier 2014 avec la mise en place du Comité de Suivi de l'Evaluation Interne engagée en 2010 :

1) Le projet d'établissement est l'affaire de tous, plus qu'un écrit c'est un processus qui associe l'ensemble des personnels. Il permet de réaffirmer les valeurs, les références et l'identité de l'équipe.

2) Cette démarche implique une réflexion préalable sur les besoins, l'existant, les relations avec les partenaires et les caractéristiques de la réponse CMPP.

3) Le projet d'établissement s'élabore à partir des missions et des finalités de l'établissement, dans le droit fil des orientations et des valeurs de l'association. Il permet de formaliser les objectifs et de définir les moyens à mettre en œuvre. Rôles et fonctions de chacun sont également précisés.

4) Il constitue en interne un outil de référence et de cohérence qui décrit organisation, procédures et fonctionnement. Il contribue en externe à préciser l'image et la lisibilité de l'établissement.

5) Le projet d'établissement n'est pas un document définitif. Il fixe les objectifs et les orientations vers lesquels tendre.

6) Le projet d'établissement est un outil de pilotage des actions, une référence. L'idée est de dégager les points de repère et de fonctionnement partagés par tous.

❖ **Les travaux du Conseil Général sur le site de Draguignan**

Le Conseil Général a commencé les travaux de restructuration et d'extension du Pôle social Jean Aicard en octobre 2015. Ils devraient durer 3 ans.

❖ **Les conventions avec nos partenaires**

➤ **Education Nationale**

Formalisation de la convention constitutive d'une Unité d'Enseignement entre l'AD-PEP83, l'IA-DASEN du Var et l'ARS en février 2015.

➤ **IME Salernes**

Formalisation d'une convention cadre de partenariat en avril 2015 entre l'IME de Salernes et l'AD-PEP83 dans la perspective de l'ouverture d'un Sessad pro 15-25 ans en 2016.

Les champs d'application de la convention pourront concerner de manière non exclusive :

- la coopération lors d'appels à projets
- la mise à disposition de professionnels spécialisés
- les échanges de savoirs et la formation.

❖ **La création d'une antenne du CMPP à Brignoles**

En juillet 2015, l'ARS PACA a octroyé aux PEP83 des mesures nouvelles (100 000€) relatives à l'extension du CMPP de Draguignan pour la création d'une antenne sur la commune de Brignoles **dédiée au diagnostic et à l'accompagnement de jeunes de 5 à 20 ans avec autisme ou autres TED.**

Dans l'attente des locaux définitifs de la plateforme médico-sociale Ugecam, APAJH, PEP83, l'antenne a ses locaux provisoires dans l'immeuble le Célémi, Quartier Pré de Pâques à Brignoles. Des travaux pour aménager ces locaux ont été effectués entre décembre 2015 et janvier 2016. La visite de conformité de l'ARS a eu lieu le 29 janvier 2016.

Réflexions sur la bientraitance aux PEP 83.

Aborder la thématique de la bientraitance au sein des PEP 83 correspond à la réflexion nécessaire sur la mise en œuvre de ses valeurs et notamment de son action dans le cadre d'une société inclusive.

Au cours de cette assemblée générale, les éléments suivants ont été abordés et débattus :

La bientraitance au CMPP et au Sessad M. Lemaire

Le CMPP et le Sessad inscrivent leur action dans une démarche de **bientraitance** telle que définie par l'agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM).

La bientraitance vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant en permanence à l'esprit le risque de maltraitance.

La bientraitance est à penser envers les jeunes accueillis mais aussi envers les professionnels des établissements (risques psychosociaux).

En ce qui concerne les jeunes accueillis, la bientraitance s'envisage sous divers angles :

- L'appropriation des **Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles** de l'ANESM par les professionnels (mise à la disposition en format papier et sur les serveurs)
- La diffusion de ces recommandations dans le cadre des différentes **formations** dont bénéficient les professionnels : formations individuelles et formations d'équipe.
- La participation des professionnels à différents **colloques**, journées de sensibilisation... (Autisme, psychiatrie, bientraitance...)
- La participation des parents à l'élaboration du **projet individuel d'accompagnement** de leur enfant (présence aux synthèses...)

En ce qui concerne le personnel, le Document Unique de Prévention des Risques a été actualisé en 2016 avec les équipes. Les risques **psycho-sociaux** y ont été intégrés avec une réflexion autour des facteurs qui peuvent être sources de stress :

- La tâche

- L'organisation du travail
- Les relations interpersonnelles
- L'environnement de travail
- L'évolution sociologique
- L'environnement économique

Enfin, les professionnels bénéficient de 2 heures mensuelles **d'analyses de pratiques**.

La bientraitance SAAAS SSEFS SAFEP

- ✓ **La compréhension des attentes des parents :**
 - La compréhension de ce que les familles attendent du service
 - Faire évoluer leur compréhension du handicap

- ✓ **Les postures parentales :**
 - Les parents délèguent très souvent, la question est alors « comment les accompagner » pour une réelle **Co construction**
 - **Réaliser la pleine place des parents dans l'élaboration du Projet de leurs enfants.**

La bientraitance : les parents reprennent leur place de « parents »

Il s'agit alors de respecter un temps d'accueil des familles : et de ne pas créer de déséquilibre.

- ✓ **Les offres de soin :**

Pas de logique prescriptive dans les offres de soin : construire des parcours de soin dans la durée

- ✓ **Partenariat :**

Avec les établissements scolaires : répondre à tous les établissements :

Exemple : les emplois du temps, éviter le temps scolaire.

La bientraitance SAPAD

Etre à l'écoute des parents, être dans l'accompagnement

Quelle sera la place des psychologues dans cet accompagnement

Créer une cellule psychologique : pour les enseignants, il est parfois difficile de pénétrer dans la famille où un enfant est malade. D'où la nécessité de répondre à leur mal être par cette création.

Votes :

Mis aux voix par le Président le **rapport moral** est adopté à l'unanimité des dix neuf présents et représentés.

Mis aux voix par le Président le **rapport d'activité** est adopté à l'unanimité des dix neuf présents et représentés.

ASSOCIATION DES PEP 83

RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2015

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été présentés aux administrateurs lors du Conseil d'Administration du jeudi 31 mars 2016 et vous sont remis ce jour en Assemblée générale, afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez les examiner et prendre connaissance de l'activité de l'Association pendant ledit exercice.

2015 est la troisième année de mise en place du traitement de l'ensemble des opérations comptables et financières à partir de la plateforme commune PEP 06 / PEP 83 créée par la convention inter associative intitulée : « Convention spécifique d'action pour la participation des PEP 83 à la Plate-forme de services des PEP 06 » du 22 novembre 2012 et son annexe. Le traitement de l'ensemble des opérations comptables et financières à partir de la plateforme de services a été accompagné lors des deux exercices précédents d'une réforme importante au plan des méthodes de travail : le passage d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagements est aujourd'hui réalisé.

Résultat de l'Association et de ses établissements ou services

BILANS

Bilan consolidé de l'Association

BILAN CONSOLIDE AU 31.12.2015				
ACTIF	EXERCICE 2015			2014
	Montant brut	Amort et prov	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	48 295,80	43 832,89	4 462,91	7 544,72
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 161 665,44	1 318,75	1 160 346,69	1 160 745,94
Constructions	6 328 324,13	2 511 919,73	3 816 404,40	4 087 274,43
Installations techniques, matériel et outillage	300 467,67	265 302,98	35 164,69	17 032,88
Autres immobilisations corporelles	756 534,01	621 295,08	135 238,93	156 960,28
Immobilisations corporelles en cours	20 734,40		20 734,40	
Immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattach. / particip.				
Autres titres immobilisés	1 387,25		1 387,25	1 387,25
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 050,00		4 050,00	2 400,00
TOTAL I	8 621 458,70	3 443 669,43	5 177 789,27	5 433 345,50
COMPTES DE LIAISON				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	8 952,66		8 952,66	9 486,32
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES / COMMANDES	11 308,31		11 308,31	
CREANCES (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	26 892,74		26 892,74	43 246,21
Autres créances	17 606,66		17 606,66	30 847,27
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	37 133,50		37 133,50	36 066,00
DISPONIBILITES	2 059 041,93		2 059 041,93	1 688 395,01
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	13 668,39		13 668,39	20 398,56
TOTAL III	2 174 604,19		2 174 604,19	1 828 439,37
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	10 796 062,89	3 443 669,43	7 352 393,46	7 261 784,87

Le total du bilan s'élève à : 7 352 393,46 € contre 7 261 784,87 € pour l'exercice 2014.

Le résultat de l'exercice 2015 est un excédent de 197 117,58 € contre un excédent de 14 742,44 € pour l'exercice 2014.

L'actif du bilan consolidé

L'actif immobilisé est en diminution de 4,70 % pour un montant net de 5 177 789 € contre 5 433 345 € en 2014.

L'actif circulant est en augmentation de 18,93 % pour un montant net de 2 174 604 € contre 1 828 439 € en 2014.

Les disponibilités à court terme (trésorerie) progressent de 21,95 % pour un montant net de 2 059 042 € contre 1 688 395 € en 2014. Le montant des disponibilités à court terme s'établit à un très bon niveau.

L'analyse du bilan financier donne un ratio de Fonds de Roulement Net Global en jours de dépenses décaissables égal à 132 jours.

La norme pour une organisation de notre catégorie est un ratio compris entre 30 et 60 jours. À 132 jours, on peut dire que l'association dispose d'une bonne autonomie financière.

Le ratio de trésorerie relative s'élève à 4,57. La norme étant comprise entre 1 et 2. La situation de l'association est confortable au vu de ce ratio.

Le passif du bilan consolidé

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/15		
PASSIF		
	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	825 648,09	825 648,09
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
Dons et legs		
Subventions d'investissement	25 458,99	25 458,99
RESERVES		
Excédents affectés à l'investissement	1 640 711,17	1 604 710,53
Réserve de compensation	396 326,74	368 230,95
Réserve de couverture du BFR	192 095,95	176 895,95
Autres réserves	342 325,71	342 325,71
REPORT A NOUVEAU	-278 277,34	-213 723,35
RESULTAT DEL'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (2)	197 117,58	14 742,44
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (non renouvelables)	287 642,03	326 374,88
PROVISIONS REGLEMENTEES		
Couverture du besoin en fonds de roulement	89 715,75	89 715,75
Provision pour renouvellement des immobilisations	1 061 034,15	1 103 340,09
Réserves des plus-values nettes d'actif	294 146,24	294 146,24
TOTAL I	5 073 945,06	4 957 866,27
COMPTES DE LIAISON		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	330 951,00	358 082,00
TOTAL III	330 951,00	358 082,00
FONDS DEBIES		
Sur subventions de fonctionnement	28 502,14	20 638,05
TOTAL IV	28 502,14	20 638,05
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)	1 417 733,10	1 439 924,36
Emprunts et dettes financières divers (5)	2 303,81	4 201,38
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 937,33	44 187,28
Dettes sociales et fiscales	429 942,35	400 862,79
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 424,70	27 953,72
Autres dettes (6)	4 478,87	7 631,11
Produits constatés d'avance	1 175,10	437,91
TOTAL V	1 918 995,26	1 925 198,55
Ecart de conversion (passif) TOTAL VI		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 352 393,46	7 261 784,87

Les capitaux propres sans droit de reprise restent inchangés à 825 648 € pour un total de fonds propres s'élevant à 5 073 945 € en 2015. Ils s'élevaient à 4 957 866 € en 2014 soit une augmentation de 2,34 % par rapport à 2014. L'augmentation est principalement imputable à la situation des réserves et des subventions non renouvelables.

Les réserves et le report à nouveau sont modifiés par l'affectation des résultats décidée par l'Assemblée Générale ordinaire de 2014. La répartition est la suivante :

RESERVES	2015	2014	2013
Excédents affectés à l'investissement	1 640 711,17	1 604 710,53	1 513 277,30
Réserve de compensation	396 326,74	368 230,95	280 329,05
Réserve de couverture du BFR	192 095,95	176 895,95	176 895,95
Autres réserves	342 325,71	342 325,71	342 325,71
REPORT A NOUVEAU	- 278 277,34	- 213 723,35	-232 085,30

Les provisions pour risques et charges sont en diminution de 27 131 € soit 7,58 % par rapport à 2014. Elles s'établissent à 330 951 € contre 358 082 € en 2014. La diminution est liée à la variation, appliquée en 2015, du taux d'actualisation servant au calcul de l'engagement retraite des salariés. Elle est également liée à la reprise d'une provision de 7 000 € constituée pour un contentieux en cours qui a été soldé au profit de l'association.

Les dettes sont en diminution de 0,32 % soit 6 203 €. Elles s'établissent à 1 918 995 € en 2015 contre 1 925 199 € en 2014.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont en diminution de 1,54 %. Ils s'établissent à 1 417 733 € en 2015 contre 1 439 924 € en 2014. Des frais de renégociation ont été intégrés au capital restant dû pour 28 267,80 euros. Aucun emprunt nouveau n'a été contracté par l'association en 2015. Le montant du capital remboursé en 2015 s'élève à 50 459,06 €.

La capacité théorique d'emprunt s'élève à 2 666 000 €

Le ratio d'indépendance financière est de 35 % - (la norme pour une organisation comme la nôtre est un ratio inférieur à 50 %)

Compte de résultat consolidé de l'Association

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2015			
		2015	2014
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achat de matières et fournitures		211 317,77	217 300,97
Variation de stocks		533,66	-943,08
Services extérieurs et autres		490 302,95	590 573,70
Impôts Taxes et versements assimilés			
- sur rémunérations		263 588,65	260 905,47
- Autres		20 938,26	31 293,00
Charges de personnel			
- salaires et traitements		2 230 444,23	2 260 025,95
- Charges sociales		1 080 497,96	1 118 864,25
Dotations aux amortissements et provisions			
Dotations aux amortissements			
- Des immobilisations		367 429,31	368 928,84
- Des charges d'exploitation à répartir			
Dotation provisions			
- Sur actif circulant			1 122,80
- Pour risques et charges d'exploitation		10 516,00	119 393,00
Autres charges		67 686,94	75 164,96
TOTAL I		4 743 255,73	5 042 629,86
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissement et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		76 463,64	59 014,78
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
TOTAL II		76 463,64	59 014,78
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
- Exercice courant		1 122,80	155,00
- Exercices antérieurs		4 268,07	6 927,73
Sur opérations en capital		1 380,87	2 248,31
Dotations aux amortissements et aux provisions réglementées			
- pour renouvellement des immobilisations			
- dotations aux autres provisions réglementées		100,78	1 063,21
- Réserves des plus values nettes d'actif			
Engagements à réaliser sur ressources affectées		9 562,03	2 831,00
Impôts sur les sociétés		2 054,72	1 168,95
TOTAL III		18 489,27	14 394,20
TOTAL DES CHARGES		4 838 208,64	5 116 038,84
RESULTAT CRÉDITEUR : EXCÉDENT		197 117,58	14 742,44
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		5 035 326,22	5 130 781,28

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2015			
		2015	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
	Vente de marchandises		
	Prestations de services	630 837,37	719 876,76
	Prestations diverses		
	Dotations et produits de tarification	4 085 821,61	3 967 841,44
	Subvention d'exploitation et participations	104 000,45	92 764,40
	Reprise sur amortissements et provisions	38 769,80	29 234,00
	Transfert de charges	10 096,11	104 354,07
	Autres produits	60 882,33	60 250,74
	TOTAL I	4 930 407,67	4 974 321,41
PRODUITS FINANCIERS			
	De participation et des immobilisations financières		
	Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	13 950,26	12 732,13
	Reprises sur provisions		
	Transfert de charges		
	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL II	13 950,26	12 732,13
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Sur opérations de gestion		
	- Exercice courant	379,52	12 132,10
	- Exercice antérieur	7 530,32	32 549,79
	Sur opérations en capital	39 054,57	47 581,74
	Reprises sur provisions réglementées		
	- pour renouvellement des immobilisations	42 305,94	42 317,28
	- Sur réserves des plus values nettes d'actif		
	- Sur autres provisions		
	Report des ressources non utilisées des exerc. antérieurs	1 697,94	9 146,83
	Transfert de charges		
	TOTAL III	90 968,29	143 727,74
	TOTAL DES PRODUITS	5 035 326,22	5 130 781,28
	RESULTAT DÉBITEUR : DÉFICIT		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	5 035 326,22	5 130 781,28

Les produits consolidés de l'exercice sont arrêtés à 5 035 326,22 € contre 5 130 781,28 € en 2014 en diminution de 1,86 % soit - 95 455 €.

Le résultat consolidé global excédentaire s'élève à **197 117,58 €** en 2015 contre un excédent de 14 742,44 € en 2014.

Tableau récapitulatif des différents comptes d'exploitation

	Charges				Produits				Résultats			
	2 015	2 014	2 013	2 012	2 015	2 014	2 013	2 012	2 015	2 014	2 013	2 012
CMPP	860 590	824 567	749 291	730 531	911 302	784 966	752 735	744 750	50 713	-39 601	3 443	14 219
SESSAD	927 440	947 424	839 546	801 105	918 575	932 044	905 491	852 450	-8 865	-15 380	65 945	51 345
SAAAS	1 416 909	1 459 912	1 383 758	1 348 650	1 457 037	1 487 704	1 435 192	1 358 078	40 127	27 792	51 433	9 428
SAFEP	81 807	82 326	85 619	83 411	86 709	86 235	85 486	83 760	4 902	3 909	-133	349
SSEFS	1 144 958	1 265 199	1 102 596	1 026 575	1 108 963	1 147 935	1 042 160	976 842	-35 995	-117 264	-60 436	-49 733
SIEGE	254 540	330 679	329 426	309 830	311 832	381 879	402 936	333 795	57 291	51 200	73 510	23 965
CHANTEMERLE	510 707	568 149	698 315	726 822	599 653	672 237	762 250	888 826	88 945	104 088	63 935	162 004
CONSOLIDE	4 838 209	5 116 039	5 032 796	4 890 901	5 035 326	5 130 781	5 230 493	5 086 767	197 117	14 742	197 697	195 866

Les différents ratios qui ressortent de l'analyse des comptes (bilans financiers notamment) sont les suivants :

	Vétusté des immobilisations	Indépendance financière	Capacité théorique d'emprunt	FRNG en jours de dépenses décaissables	Trésorerie relative
CMPP	71%	0,00%	674 883,00 €	-14	0,81
SESSAD	26%	56,61%	325 752,00 €	105	2,82
SAAAS	30%	77,08%	160 150,00 €	60	1,65
SAFEP	74%	0,00%	13 695,00 €	98	1,1
SSEFS	34%	49,18%	396 000,00 €	-87	0,66
SIEGE	35%	14,86%	406 360,00 €	198	1,08
CHANTEMERLE	80%	0,00%	740 000,00 €	969	89,35
CONSOLIDE	46%	34,72%	2 666 000,00 €	132	4,57
INTERPRETATION					
norme	entre 40 et 60 %	inf ou égal à 50%		de 30 à 60 jours	de 1 à 2
inférieur à norme	matériel récent	ok		alerte	trésorerie insuffisante
supérieur à norme	matériel vétuste - affiner le ratio par catégorie d'immobilisations	dépendance financière		bonne autonomie financière	trésorerie confortable

Pour les immobilisations, la norme admise est un taux de vétusté compris entre 40 et 60 %. Les services ou établissements dont le taux est supérieur à 60 % disposent de matériels et équipements vieillissants, à contrario, ceux dont le taux est inférieur à 40 % ont un matériel et des équipements récents

Pour ce qui concerne la Capacité d'Autofinancement de chacun des établissements (CAF), elle est calculée ci-dessous.

Chantemerle	121 191,05
CMPP	49 910,59
SAAAS	139 165,70
SAFEP	5 626,56
SESSAD	64 257,92
Siège	75 542,60
SSEFS	8 583,90
CAF totale	464 278,32

SECTEUR SMS

Le CPOM

	Exécutoire CPOM 2015	Exécutoire CPOM 2014	Evolution 2015 / 2014	Observations
CMPP	841 616,18 €	737 926,55 €	14,05%	autorisation nouvelle pour 1000 actes à Brignoles (100 K€)
SESSAD	853 659,12 €	848 430,85 €	0,62%	CNR pour 986 €
SAAAS	1 337 137,64 €	1 330 485,21 €	0,50%	
SAFEP	84 777,17 €	84 355,39 €	0,50%	
SSEFS	968 631,50 €	963 812,44 €	0,50%	
TOTAUX	4 085 821,61 €	3 965 010,44 €	3,05%	

Le nouveau CPOM couvre la période 2014 - 2018.

AFFECTATION DES RESULTATS :

L'Excédent global à affecter s'élève à : 197 117,58 €. Il se répartit de la manière suivante :

Établissement	Résultat	Affectations
CMPP	50 712,86 €	Excédent à affecter comme suit : 41 463,21 € au Report à nouveau débiteur ; 9 249,65 € à la Réserve pour investissements.
SESSAD	- 8 865,42 €	Déficit à imputer à la Réserve de compensation.
SAAAS	40 127,17 €	Excédent à affecter à la Réserve de compensation
SSEFS	- 35 995,46 €	Déficit à imputer au Report à nouveau débiteur
SAFEP	4 901,96 €	Excédent à affecter à la Réserve de compensation
SIEGE	57 291,02 €	Excédent à affecter comme suit : 36 000 € au report à nouveau créditeur ; 21 291,02 € à la réserve pour investissements.
CHANTEMERLE	88 945,45 €	Excédent à affecter comme suit : 80 000,00 à la réserve pour investissements 8 945,45 au report à nouveau créditeur

À Toulon, le 20 avril 2016,

Le Trésorier

Le Président

Gilbert ASTOIN

Dominique QUINCHON

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan s'élève à : 7 352 393,46 € contre 7 261 784,87 € pour l'exercice 2014.

Le résultat de l'exercice 2015 est un excédent de 197 117,58 € contre un excédent de 14 742,44 € pour l'exercice 2014.

FAITS SIGNIFICATIFS

1.	ELEMENTS ECONOMIQUES
1.1.	Secteur SMS
	Ouverture à Brignoles d'une antenne du CMPP.
1.2.	Secteur DEL
1.3.	Autres
2.	ELEMENTS JURIDIQUES
	Le contentieux juridique s'est résolu en 2015. Aucune incidence financière pour l'association.
3.	ELEMENTS SOCIAUX
3.1.	Secteur SMS :
3.2.	Secteur DEL :
3.3.	Autres :
4.	AUTRES FAITS SIGNIFICATIFS APRES CLOTURE

1 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables résultant de la réglementation et notamment ceux issus :

- de l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 17 juillet 1985 relatif au plan comptable des associations,
- de l'instruction budgétaire et comptable M22,
- de l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la Comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R 314-1 du Code de L'Action Sociale des Familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99-01 et n° 99-03 du Comité de Réglementation Comptable
- du règlement du Comité de Réglementation Comptable n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.
- du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

1.1 Actif immobilisé

L'Association a pris en considération la réforme des règles comptables arrêtées par le Comité de Réglementation Comptable et qui régissent d'une part la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement 2004-06 du 23 novembre 2004), d'autre part, l'amortissement et la dépréciation des actifs (Règlement 2002-10 du 12 avril 2002) .

Les taux d'amortissements les plus communément utilisés sont les suivants :

- Aménagement des terrains : de 8 à 10 ans

- Constructions sur sol propre :
 - Bâtiments de 10 à 30 ans
 - Install. générales, Aménagements de 10 à 20 ans
- Construction sur sol d'autrui de 8 à 20 ans
- Matériel et outillage de 3 à 10 ans
- Matériel de transport de 4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique de 3 à 10 ans
- Mobilier de 5 à 10 ans

1.2 Subventions d'investissement et crédit non reconductibles destinés au renouvellement des immobilisations

Les subventions sont traitées suivant la méthode préconisée par le CNC et le Règlement 99-03 du 29 avril 1999.

En application de la nouvelle réglementation sur les actifs, les subventions d'un montant significatif (10%) ayant contribué au financement des constructions ont fait l'objet d'une décomposition en vue d'être rapportées aux résultats selon le même rythme que l'amortissement des composants auxquels elles se rapportent.

1.3 Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature sont évaluées et donnent lieu à une information dans l'annexe, sans être enregistrées dans les écritures comptables.

✓ la valorisation du bénévolat des administrateurs

La valorisation du bénévolat des administrateurs est estimée sur la base des listes d'émargement des administrateurs dans chacune des réunions auxquelles ils ont participé tout au long de l'année.

Il a été estimé un temps annuel de contributions volontaires égal à 20 h par semaine pendant 36 semaines soit 0,4 etp pour les administrateurs du Bureau, notamment le Président.

Le temps passé par les administrateurs donne lieu à une classification :

- lorsque les réunions concernent la vie associative statutaire, les conseils d'administration ou la participation des administrateurs, es qualité, à différentes commissions, **le temps est mesuré et nous apportons l'information sur le temps passé.**
- lorsque la contribution d'un administrateur aurait pu être remplacée par celle d'un salarié, alors, **outre l'information sur le temps passé, nous apportons l'information supplémentaire de la valorisation en euros de cette contribution.** En effet, c'est uniquement la contribution par des membres de l'Association qui

assurent bénévolement un travail qui devrait normalement être assuré par du personnel salarié qui est valorisée.

Le temps de déplacement n'est pas pris en compte pour les réunions ou manifestations qui ont lieu à Toulon.

Le barème suivant pour valoriser ce bénévolat :

- **fonction dirigeant** : 5 fois le SMIC augmenté des charges patronales
- **cadres responsables d'activités** : 3 fois le SMIC augmenté des charges patronales
- **employés, ouvriers** : 1,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales

Dans notre Association, c'est le bénévolat des administrateurs qui est valorisé. En conséquence et conformément à ce barème, nous positionnons l'intervention de tous les administrateurs dans la catégorie : fonction dirigeant.

✓ *le personnel mis à disposition*

Le personnel Education nationale mis à la disposition

Par la Direction académique des services de l'Education nationale du Var :

3 directeurs mis à la disposition par l'Education nationale

1 enseignant au SESSAD

5 enseignants au CMPP

11 enseignants au SAAAS

5 enseignants au SSEFS

Les autres personnels mis à disposition

Par les PEP 06

0,5 etp de technicien qualifié dans le cadre de l'avenant à l'accord de coopération.

✓ *Les locaux mis à disposition*

Néant

1.4 Engagement de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière que l'Association devra verser au départ à la retraite de l'ensemble de ses salariés a fait l'objet d'une évaluation selon les dispositions des Conventions Collectives applicables, d'un taux de présence moyen ainsi que d'une probabilité de survie estimée selon des tables de mortalités ainsi que d'un taux d'actualisation. L'information est mentionnée dans l'Annexe. Les sommes sont provisionnées dans les comptes et sont actualisées à la fin de chaque exercice comptable.

L'engagement pour le centre permanent de montagne de Chantemerle est estimé sur la base de la Convention Collective "Animation socioculturelle" et pour l'ensemble des autres établissements, d'après la Convention Collective des "Etablissement d'accueil de personnes inadaptées et handicapées".

1.5 Provisions Règlementées

Dans le cadre de la modernisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, les autorités de tarification peuvent être amenées à attribuer des fonds destinés à financer les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la réalisation d'un investissement à venir. Dans ce cas, une provision règlementée pour renouvellement des immobilisations est constituée lorsque l'établissement perçoit de l'autorité de tarification l'allocation anticipée.

Cette provision règlementée est reprise au fur et à mesure des charges d'amortissement et des frais financiers constatés liés au nouvel investissement.

1.6 Fonds dédiés

La partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est constatée à la clôture de l'exercice en «engagements à réaliser sur ressources affectées» dans le Compte de Résultat ainsi qu'au Passif du bilan en « Fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris de poursuivre la réalisation desdits projets.

2 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1 Mouvements ayant affecté les valeurs brutes des immobilisations

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS 2015

IMMOBILISATIONS	VALEUR DES BIENS AU 01.01.15	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS CESSION MISES HORS SERVICE	VIREMENTS	VALEURS DES BIENS AU 31.12.15
INCORPORELLES	48 295,80				48 295,80
TOTAL I	48 295,80				48 295,80
CORPORELLES					
Terrain	1 158 250,44				1 158 250,44
Agenc et aménag des terrains	3 415,00				3 415,00
Constructions et aménag. s/sol propre	6 236 408,18	22 808,30	-1 501,46		6 257 715,02
Constructions et aménag. s/sol d'autrui	68 502,51	2 106,60			70 609,11
Installations complexes ou spécifiques					
Matériel et outillage	301 162,16	24 770,32	-25 464,81		300 467,67
Installations générales, agencements divers	11 063,23				11 063,23
Matériel de transport	195 678,96	11 738,24			207 417,20
Matériel de bureau et informatique	216 663,84	19 355,18	-15 593,39		220 425,63
Mobilier de bureau	310 905,58	10 191,69	-3 469,32		317 627,95
Immobilisations en cours		20 734,40			20 734,40
TOTAL II	8 502 049,90	111 704,73	-46 028,98		8 567 725,65
GREVEES DE DROIT					
Immobilisations commodataires					
TOTAL III					
FINANCIERES					
Titres de participation	1 387,25				1 387,25
Parts sociales					
Dépôts et cautionnements	2 400,00	1 650,00			4 050,00
Fonds de garantie					
TOTAL III	3 787,25	1 650,00			5 437,25
TOTAL GENERAL	8 554 132,95	113 354,73	-46 028,98		8 621 458,70

2.2 Mouvements ayant affectés les amortissements des immobilisations

IMMOBILISATION AMORTISSABLES	AMORTISSEMENTS AU 01.01.15	DOTATIONS	DIMINUTION AMORTISSEMENTS SUR ELEMENTS SORTIS DE L'ACTIF	VIREMENTS	AMORTISSEMENTS AU 31.12.15
INCORPORELLES	40 751,08	3 081,81			43 832,89
TOTAL I	40 751,08	3 081,81			43 832,89
CORPORELLES					
Terrain	919,50	399,25			1 318,75
Constructions & aménag. s/sol propre	2 165 572,71	292 368,53	-671,93		2 457 269,31
Constructions & aménag. s/sol d'autrui	52 063,55	2 586,87			54 650,42
Installations complexes ou spécifiques					
Matériel et outillage	284 129,28	6 638,51	-25 464,81		265 302,98
Install. Générales, agencements divers	9 363,85	278,85			9 642,70
Matériel de transport	129 002,55	29 588,98			158 591,53
Matériel de bureau et informatique	157 173,24	24 202,88	-15 042,05		166 334,07
Mobilier	281 811,69	8 384,41	-3 469,32		286 726,78
TOTAL II	3 080 036,37	364 448,28	-44 648,11		3 399 836,54
GREVEES DE DROIT					
Immobilisations commodataires					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL	3 120 787,45	367 530,09	-44 648,11	0,00	3 443 669,43

2.3 Etat des échéances des créances

Etat des échéances des créances	Solde 31/12/2015	Echéances		
		-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes	11 308,31	11 308,31		
Clients et usagers	26 892,74	26 892,74		
URPEP	261,83	261,83		
Personnel Avances et Acomptes	415,87	415,87		
Organismes sociaux	7 383,60	7 383,60		
Débiteurs divers	9 545,36	9 545,36		
TOTAL	55 807,71	55 807,71		

2.4 Valeurs mobilières de placements

Valeurs mobilières de placement	Solde au 31/12/2015
Siège	37 133,50
TOTAL	37 133,50

Les valeurs en portefeuilles sont évaluées selon leur valeur d'acquisition.

Une provision est éventuellement constatée si la valeur au 31 décembre est inférieure à la valeur d'achat.

2.5 Etat de la trésorerie à court terme

Trésorerie à court terme	Solde au 31/12/2015
Caisse d'Epargne	2 042 838,07
Crédit Coopératif	3 145,18
CASDEN	12 791,25
Caisse	267,43
TOTAL	2 059 041,93

2.6 Variation des fonds propres

	<i>Conso Décembre 2014 Clôture</i>	<i>Conso Décembre 2015 Affect.résult.</i>	<i>Conso Décembre 2015 Augmentation</i>	<i>Conso Décembre 2015 Dim.& Rep.util.</i>	<i>Conso Décembre 2015 Mvts internes</i>	<i>Conso Décembre 2015 Résultat</i>	<i>Conso Décembre 2015 Clôture</i>
VARIATION FONDS PROPRES S.D.R.							
1020 Fds assoc sans droit de reprise (SDR)							
1021 Valeur du patrimoine intégré.	201 548,65						201 548,65
1022 Fonds statutaires.							
1024 Apports sans droit de reprise.							
1025 Legs et donations.	552 553,31						552 553,31
1026 Subv Invest affectées à biens renouv. SDR	64 217,54						64 217,54
102611 Subv Equipt Etat.							
102612 Subv Equipt Régions.	7 328,59						7 328,59
102613 Subv Equipt Départements.							
102614 Subv Equipt Communes.							
102615 Subv Equipt Collectivités publiques.							
102616 Subv Equipt Entreprises publiques.							
102617 Subv Equipt Entreprises et organismes privés.							
102618 Subv Equipt Autres.							
10268 Autres subventions d'investissement							
1060 Réserves.							

	<i>Conso Décembre 2014 Clôture</i>	<i>Conso Décembre 2015 Affect.résult.</i>	<i>Conso Décembre 2015 Augmentation</i>	<i>Conso Décembre 2015 Dim.& Rep.util.</i>	<i>Conso Décembre 2015 Mvts internes</i>	<i>Conso Décembre 2015 Résultat</i>	<i>Conso Décembre 2015 Clôture</i>
1062 Réserves indisponibles.							
1063 Réserves stat.& contract.							
1064 Réserves réglementées							
1068 Subv Equipt Départements..							
10683 Excédts affectés à invest. CPOM (art R.314-43-1)							
1200 Résultat	14 742,44	- 14 742,44				197 117,58	197 117,58
1310 Subventions d'équipement.	600 498,78						600 498,78
1318 Subv Equipt Autres.	150 000,00						150 000,00
1380 Autres subventions d'investissement.							
1391 Subv Equipt Autres.	-358 123,90		-32 732,85				-390 856,75
1398 Autres subventions d'investissement.	-66 000,00		-6 000,00				-72 000,00
Total	1 166 765,41	- 14 742,44	-38 732,85			197 117,58	1 310 407,70

	<i>Conso Décembre 2014 Clôture</i>	<i>Conso Décembre 2015 Affect.résult.</i>	<i>Conso Décembre 2015 Augmentation</i>	<i>Conso Décembre 2015 Dim.& Rep.util.</i>	<i>Conso Décembre 2015 Mvts internes</i>	<i>Conso Décembre 2015 Résultat</i>	<i>Conso Décembre 2015 Clôture</i>
VARIATION DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS							
1030 Fonds associatifs avec droit de reprise (ADR)							
1034 Apports avec droit de reprise. Legs et donations assortis							
1035 d'obligation/condition							
1036 Subv Inv aff. biens	25 458,99						25 458,99

10682	renouv. ADR Excédents affectés à l'investissement.	1 604 710,53	36 000,64					1 640 711,17
10685	Excédts affectés à couverture BFR (rés. trésor.)	176 895,95	15 200,00					192 095,95
10686	Réserve de compensation.	368 230,95	28 095,79					396 326,74
10688	Rés projets assoc.	342 325,71						342 325,71
1100	Report à nouveau RAN sous controle tiers		5 999,79					5 999,79
11510	fin. (solde créditeur). Excédtt affecté au financt							
11511	mesures exploit non rec. RAN sous controle tiers							
11519	fin. (solde débiteur). Report à nouveau (solde							
1190	débiteur).	- 213 723,35	-70 553,78					- 284 277,13
Total		2 303 898,78	14 742,44					2 318 641,22
		<i>Conso Décembre 2014 Clôture</i>	<i>Conso Décembre 2015 Affect.résult.</i>	<i>Conso Décembre 2015 Augmentation</i>	<i>Conso Décembre 2015 Dim.& Rep.util.</i>	<i>Conso Décembre 2015 Mvts internes</i>	<i>Conso Décembre 2015 Résultat</i>	<i>Conso Décembre 2015 Clôture</i>
VARIATION AUTRES FDS TIERS FINANCEURS								
14100	Prov. réglem. / renforcement couverture BFR.	89 715,75						89 715,75
14200	Prov. réglem. / immobilisations	1 043 328,63			-33 018,28			1 010 310,35
14400	Prov.réglem. / autres élémts d'actif							
14500	Amortissements dérogatoires	60 011,46			-9 287,66			50 723,80
14600	Prov.spéciale de réévaluation							
14700	Plus values réinvesties							
14800	Autres provisions réglementées	294 146,24						294 146,24

Total	1 487 202,08			-42 305,94			1 444 896,14
AUTRES FONDS PROPRES							
1940 Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement.	1 863,32		541,24	-1 697,94			706,62
1950 Fonds dédiés sur dons manuels affectés.	18 774,73		9 020,79				27 795,52
1970 Fonds dédiés sur legs et donations affectés.							
Total	20 638,05		9 562,03	-1 697,94			28 502,14
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 978 504,32		-29 170,82	-44 003,88		197 117,58	5 102 447,20

2.7 Mouvements ayant affecté les provisions inscrites au bilan

Provisions pour risques et charges Fonds dédiés	Montant au 01/01/2015	Dotation de l'exercice Augmentation	Reprise de l'exercice Diminution	Montant au 31/12/2015
Provision pour Indemnités de départ en retraite				
Chantemerle	58,00	5,00		63,00
CMPP	118 828,00	5 587,00	17 987,00	106 428,00
SAAAS	68 784,00	3 287,00	76,00	71 995,00
SESSAD	34 016,00	1 520,00	3 054,00	32 482,00
Siège	5 870,00	117,00		5 987,00
SSEFS	123 526,00		9 530,00	113 996,00
Provision pour litiges				
Siège	7 000,00		7 000,00	0,00
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	358 082,00	10 516,00	37 647,00	330 951,00
Créances douteuses	1 122,80		1 122,80	0,00
TOTAL PROVISION CREANCES DOUTEUSES	1 122,80		1 122,80	0,00
Fonds dédiés				
<u>Sur subventions de fonctionnement</u>				
SESSAD		541,24		541,24
SSEFS	1 863,32		1 697,94	165,38
<u>Sur dons manuels affectés</u>				
SAAAS	506,24			506,24
Siège	18 268,49	9 020,79		27 289,28
TOTAL FONDS DEDIES SUR CREDITS NON RECONDUCTIBLES	20 638,05	9 562,03	1 697,94	28 502,14

Provisions règlementés	Montant au 01/01/2015	Dotation	Reprise	Montant au 31/12/2015
Provision pour renouvellement des Immobilisations et amortissements dérogatoires				
✓ CMPP				
• Acquisition terrain	500 000,00			500 000,00
✓ SAAAS				
• Acquisition + travaux des locaux du Muy	163 289,75		9 999,97	153 289,78
✓ SESSAD				
• Acquisition + travaux des locaux du Muy	70 607,38		4 068,81	66 538,57
✓ SSEFS				
• Acquisition des locaux de La Valette	309 431,50		18 949,50	290 482,00
•				
TOTAL PROVISIONS RENOUVELL. IMMOBILISATIONS	1 043 328,63		33 018,28	1 010 310,35
Amortissements dérogatoires				
✓ SSEFS				
• Travaux locaux Toulon	48 023,83		7 430,14	40 593,69
✓ SAFEP				
• Travaux locaux Toulon	11 987,63		1 857,52	10 130,11
•				
• TOTAL AMORTISS. DEROGATOIRES	60 011,46		9 287,66	50 723,80
TOTAL DES PROVISIONS POUR RENOUVEL. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	1 103 340,09		42 305,94	1 061 034,15

2.8 Etat des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	Solde au 31/12/2015	Moins d'un an	Plus 1 an Moins 5 ans	Plus de 5 ans
SAAAS				
Caisse d'Epargne (Le Muy)	283 360,17	12 090,28	51 172,86	220 097,01
Caisse d'Epargne (La Valette)	255 359,77	10 121,78	42 841,07	202 396,92
SESSAD				
Caisse d'Epargne (Le Muy)	425 040,23	18 135,43	76 759,28	330 145,53
Siège				
Caisse d'Epargne (La Valette)	70 933,27	2 811,61	11 900,30	56 221,37
SSEFS				
Caisse d'Epargne (La Valette)	383 039,66	15 182,67	64 261,61	303 595,38
TOTAL	1 417 733,10	58 341,77	246 935,12	1 112 456,21

Souscription d'emprunts nouveaux en 2015 : Néant

Remboursement du capital en 2015 : 50 459,06 €

Les taux d'amortissement des emprunts ont été renégociés à la baisse au cours de l'exercice 2015.

Les frais d'avenant intégrés aux plans de remboursement de la dette s'élèvent à :

- Emprunt « Le Muy » : 14 133,24 €
- Emprunt « La Valette » : 14 134,56 €

Des frais de dossier ont également été facturés par la Caisse d'Epargne (1 500,00 € pour chacun des deux contrats).

2.9 Etat des échéances des autres dettes

Etat des échéances des dettes	Solde au 31/12/2015	Échéances		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes de fonctionnement				
Usagers Avances et Acomptes				
Usagers et Organismes Crédeurs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 937,33	32 937,33		
Dettes sociales et fiscales	429 942,35	429 942,35		
Autres dettes				
Fournisseurs d'immobilisations	30 424,70	30 424,70		
Autres crédeurs	4 478,87	4 478,87		
TOTAL	497 783,25	497 783,25		

2.10 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance	au 31/12/2015
Dépenses concernant l'exercice 2016	13 668,39
TOTAL	13 668,39

Produits constatés d'avance	au 31/12/2015
Produits concernant l'exercice 2016	1 175,10
TOTAL	1 175,10

3 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Etat des subventions perçues en 2015

	Total	CPAM	FGPEP	COMMUNES
Siège	86 884,00	10 800,00	62 462,00	13 622,00
TOTAL	86 884,00	10 800,00	62 462,00	13 622,00

3.2 Etat des résultats à affecter par établissement

Chantemerle	Excédent à imputer comme suit :	88 945,45
	- Réserve pour investissement	80 000,00

	- Report à nouveau créditeur	8 945,45
CMPP	Excédent à imputer comme suit :	50 712,86
	- Au report à nouveau débiteur	41 463,21
	- Réserve pour investissement	9 249,65
SAAAS	Excédent à affecter à la réserve de compensation	40 127,17
SAFEP	Excédent à affecter à la réserve de compensation	4 901,96
SESSAD	Déficit à imputer à la réserve de compensation	-8 865,42
Siège	Excédent à affecter comme suit :	57 291,02
	- Report à nouveau créditeur	36 000,00
	- À la réserve pour investissements	21 291,02
SSEFS	Déficit à imputer au report à nouveau débiteur	-35 995,46

3.3 Etat de la CAF par établissement

Chantemerle	121 191,05
CMPP	49 910,59
SAAAS	139 165,70
SAFEP	5 626,56
SESSAD	64 257,92
Siège	75 542,60
SSEFS	8 583,90
CAF totale	464 278,32

4 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.1 Engagements donnés

Inscription hypothécaire du bien immobilier situé à la Valette – siège, SAAAS et SSEFS

Inscription hypothécaire du bien immobilier situé au Muy – SESSAD et SAAAS

Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant

Crédit bail : Néant

4.2 Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 – Article 20) : 50 883,04 €

4.3 Contributions volontaires

✓ *la valorisation du bénévolat des administrateurs*

La valorisation du bénévolat 2015 a été effectuée sur la base d'entretiens réalisés avec les dirigeants bénévoles de l'association pour l'évaluation de leur contribution hors vie statutaire.

Le temps passé par les administrateurs est ainsi évalué, pour l'ensemble des activités de l'Association y compris sa vie statutaire, à 2 042 heures.

Hors vie statutaire, le temps passé par les administrateurs est évalué à 720 heures correspondant à une somme de 55 007 €.

✓ *le personnel mis à disposition*

- *- Mis à la disposition par l'Education nationale*

Le personnel mis à la disposition et rémunéré par le Ministère de l'Education nationale est au nombre de 25 personnes physiques :

- 3 directeurs mis à disposition par l'Education nationale
- 1 enseignant au SESSAD
- 5 enseignants au CMPP
- 11 enseignants au SAAAS
- 5 enseignants au SSEFS

Les valorisations sont effectuées suivant la méthode suivante :

- 3 directeurs : les salaires bruts perçus avec un taux charge de 59 % ;
 - Autres enseignants : le salaire brut correspondant à l'échelon moyen 8 pour un PE spécialisé avec 27 points de NBI et avec un taux de charges de 59 %.
- *Mis à disposition par les PEP 06*

0,5 etp de technicien qualifié dans le cadre de l'avenant à l'accord de coopération PEP 06 - PEP83.

Établissement	Nombre de personnes physiques en flux sur l'année 2015	Cumul des rémunérations brutes E.N. avec Charges
SAAAS	12	591 575 €
SSEFS	5	246 490 €
SESSAD	2	98 596 €
CMPP	5	246 490 €
CHANTEMERLE	1	46 912 €
TOTAUX	22	1 230 062 €

Les salaires et charges du salarié technicien qualifié mis à disposition par les PEP 06 s'élèvent à 19 060 € pour l'année.

La valorisation totale de ces mises à disposition s'élève à 1 230 062 + 19 060 = 1 249 122 €.

Engagements départ retraite du personnel salarié

4.4.1 Hypothèses retenues

Le présent calcul porte sur les engagements de retraite à l'égard du personnel salarié.

Taux de présence taux de turnover selon l'âge du salarié

Age du salarié	taux
18 - 35 ans	75 %
36 - 50 ans	85 %
50 - 65 ans	95 %

Probabilité de survie Données INSEE - tables de mortalité 2003 - 2005

Droits en mois Evalués à partir de la Convention Collective applicable à l'Association, en 1/10^e de mois par année de présence (cf. tableau joint)

Augmentation de salaire 1,80 %

Taux d'actualisation Le taux retenu est de **2,03 %**

Taux de charges sociales **58 %**

Prorata Quote-part des droits acquis au jour de l'évaluation

Age de départ 65 ans (départ à taux pleins)

4.4.2 Synthèse des engagements acquis à ce jour

Les engagements provisionnés se répartissent comme suit entre chacun des établissements

✓ Convention Collective "Etablissements d'Accueil de Personnes Inadaptées et Handicapées"

- CMPP	106 428,00 €
- SAAAS	71 995,00 €
- SESSAD	32 482,00 €
- SIEGE	5 987,00 €
- SSEFS	113 996 €

✓ Convention Collective "Animation Socioculturelle"

- Centre de montagne Chantemerle	63,00 €
----------------------------------	---------

TOTAL	330 951,00€
--------------	--------------------

4.5 Effectif au 31 décembre 2015

Les effectifs au 31 décembre 2015 sont les suivants :

Etablissement	Nbre personnes physiques	Nbre de CDI	Nbre CDI en ETP	Nbre de CDD	Nbre de CDD en ETP	Nbre d'enseignants	Nbre de CAE	CAE en ETP
CMPP	19	17	12,75			2		
SESSAD	16	13	11,20	1	0,20	2		
SSEFS	23	19	15,26			4		
SAAAS	42	26	19,60	3	1,40	13		
SIEGE	4	2					2	1,29
CHANTEMERLE	2			1	1	1		
TOTAL	106	77	58,81	5	2,60	22	2	1,29

Rapport de la commission de contrôle des comptes.

Mme Anne-Marie ANDRAU et M. Claude CALDANI se sont réunis le 7 avril 2014 pour procéder au contrôle des documents comptables de notre association. Nous avons décidé de nous intéresser plus particulièrement, cette année, aux établissements plutôt qu'au siège. Tâche ardue devant la masse des documents à examiner, ne serait-ce que par sondage.

Première constatation, cette masse de documents est remarquablement et très rationnellement classée, ce qui facilite grandement notre travail.

Les difficultés que nous rencontrons sont de toute autre nature : notre méconnaissance du fonctionnement des services ne nous permet pas de juger de la pertinence des dépenses engagées. Un contrôle efficace nécessiterait la présence d'un responsable du service pour répondre à nos interrogations. Peu de remarques en conséquence à présenter à l'Assemblée Générale, hormis quelques rappels :

- Les notes de frais, notamment pour les déplacements et certains achats directs, doivent être signées par les salariés, ce qui n'est pas toujours le cas.
- Pour les réunions de service ou les stages nécessitant un déplacement, joindre la convocation.
- Un remboursement pour excédent de bagage (vol Air France) ne peut être pris en compte que s'il s'agit d'un matériel de service.
- Il existe un répertoire officiel des distances kilométriques entre les communes du Var qui ne semble pas toujours respecté. Nous préconisons également une meilleure évaluation kilométrique des déplacements dans Toulon intra-muros.
- Une étude a-t-elle été réalisée sur les coûts comparés entre véhicule de fonction et véhicule personnel ? Nous préconisons tout de même l'utilisation des véhicules de service lorsque cela est possible .
- Un cadeau pour départ à la retraite ne doit pas être réglé par le service.

L'Assemblée Générale peut donc en toute sérénité accorder le quitus au Trésorier. Et remercier le personnel .

Résultats des votes et délibérations :

1°) Rapport moral et d'activités

- a) rapport moral du Président : voté à l'unanimité des présents et des représentés
- b) rapport d'activités du secrétaire général : voté à l'unanimité des présents et des représentés.

2°) Election au conseil d'administration

sont élus à l'unanimité des présents et des représentés Mmes Annie GALLI, Marie-Louise LIBENZI, Messieurs Jean-Pierre ANDRAU, Pierre CONSTANS, José GOMEZ, André MONTANIE.

3°) Election à la commission de contrôle des comptes :

sont élus Mme Anne-Marie ANDRAU et M. Claude CALDANI

4°) Rapport Financier , rapport de la commissaire aux comptes, rapport de la commission de contrôle des comptes

Approbation des comptes 2015 et affectation des résultats : à l'unanimité des membres présents et représentés.

Quitus est donné au trésorier à l'unanimité des membres présents et représentés

Avec rapports normés, Mme la commissaire aux comptes certifie nos comptes annuels jugés, réguliers et sincères, elle fournit les informations relatives aux comptes annuels, contenues dans ses rapports.

5°) désignation du commissaire aux comptes et de son suppléant :

Titulaire : CPECF AUDIT BP 70429 13177 Marseille CEDX 20

Suppléant : Marcel VIRZI LACANIA 1à9 Impasse des Gymnastes
13 0121 MARSEILLE

Ont été désignés à l'unanimité des membres présents et représentés.

6°) cotisations 2017 (à partir du 1/01/17)

adultes et enfants inchangés par rapport à 2016 : 17 euros pour les adultes et 1 euro pour les enfants ou 20 euros par classe, 0,70 euro par enfant ou 14 euros par classe dans le réseau d'éducation prioritaire.

7°) questions diverses : aucune

Le Président des PEP 83
...D.QUINCHON.

Le Secrétaire Général des PEP 83
J.P ANDRAU